

LE RADICAL ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

Organe désigné pour la publication des Actes légaux et des Annonces judiciaires de l'arrondissement de Roanne

ABONNEMENTS UN AN..... 6 fr.
SIX MOIS..... 3 fr.

Les Abonnements partent du 1^{er} ou du 16 de chaque mois et se paient d'avance
Pour tout ce qui concerne l'Administration, adresser les communications à M. Louis GANDE, Administrateur-Gérant
POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION, S'ADRESSER AU RÉDACTEUR EN CHEF

Administration et Rédaction : 26, rue de la Côte, 26
ROANNE

Directeur politique : **A. LAFONT**

Rédacteur en chef : **AIMÉ FONROBERT**

INSERTIONS

ANNONCES : 0,25 cent. la ligne. — RÉCLAMES : 0,30 cent. la ligne

Les Annonces { A Lyon, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort.
A Paris, aux diverses AGENCES de PUBLICITÉ.
sont reçues { A Roanne, aux BUREAUX DU JOURNAL.

4 Frimaire — An 97

Le Livre de M. GILLY

Je n'ai pu encore me procurer ce livre. M. Numa Gilly ayant voulu en donner la primeur à la capitale, je me vois forcé de le juger sur les appréciations de la presse parisienne.

A en croire les républicains, nous nous trouverions en face d'une gigantesque fumisterie. A entendre les boulangistes et les réactionnaires, les révélations du maire de Nîmes seraient écrasantes pour les opportunistes et surtout pour les opportunistes qui ont tenu la queue de la poêle. Les premiers affirment que les dossiers, autour desquels M. Gilly montait la garde, sont un ramassis d'histoires graves, de commérages ayant couru tous les journaux et toutes les boutiques, de suppositions plus ou moins fantaisistes ; les seconds exultent et chantent le *De Profundis* d'un régime qui n'a fourni que des ministres concussionnaires, des députés trafiquant de leur mandat et des fonctionnaires toujours à vendre même après avoir été achetés.

Les uns et les autres doivent exagérer. Je vais essayer de ne pas donner dans ce défaut ; ce me sera d'autant plus facile que je suis, en l'occasion, simple spectateur. Le débat ne porte pas sur les hommes qui représentent les convictions de toute ma vie. Ceux en cause appartiennent au parti qui, pouvant consolider la République au point de la rendre indestructible, a fait tout ce qu'il fallait pour la rendre vulnérable par tous les côtés.

Je dois dire, tout d'abord, que le pétard lancé par le député du Gard n'aurait pas fait tout le mal qu'il est en train de faire si on l'avait laissé éclater de suite. En cherchant à arrêter son explosion définitive, on a augmenté la force de sa détonation et, s'il ne doit tuer personne, il ne manquera pas de blesser, de ci de là, des gens qui s'en repentiront trop tard. Le propre de la calomnie est de subsister même après que les preuves les plus palpables l'ont semblé anéantir. Il reste toujours des entités ou des malveillants pour répéter le vieux proverbe : Il n'y a pas de fumée sans feu.

Je ne sais, au juste, les raisons qui ont poussé les conseillers à la Cour de Nîmes à restreindre le débat à l'affaire Andrieux, mais je pense que, quelles qu'elles soient, ces raisons sont mauvaises. On me dira que la loi ne permettait pas d'étendre ce débat à des affaires n'étant pas spécifiées dans la citation. Eh, bien ! il fallait sortir de la loi. On en sort assez souvent pour des causes moins justes. Jacques Bonhomme ne comprend pas davantage les roueries parlementaires que les ficelles judiciaires ; il dira — avec raison — qu'un brave homme, quand il est insulté ou calomnié, cherche toujours à se laver des calomnies et des injures.

Sj, dans son livre, M. Gilly ne dit vraiment rien qui mérite d'être relevé, il a publiquement porté des accusations de la plus haute gravité contre des hommes en qui nous avons besoin d'avoir confiance. Par un moyen quelconque, à la tribune ou à la barre, il fallait et il faut encore qu'on nous dise, qu'on nous prouve que M. Gilly a menti. J'ai demandé au citoyen Michel, député de Vaucluse, lors de son récent passage à Roanne, ce qu'il pensait des fameux dossiers de son collègue. Il m'a répondu :

— Gilly ne suit pas très assidûment les séances de la Chambre. Commencez à me parler de la Chambre, des députés radicaux-socialistes, il n'est jamais mis dans le secret des dieux, et je m'étonne qu'il ait pu trouver lui-même les preuves dont il se prétend si bien fourni. Je crois qu'avec son exubérance toute méridionale, son inexpérience dans l'art de parler — inexpérience qui l'entraîne à ne pas calculer la portée de ses expressions, — il aura dit : « il y a vingt Wilson dans la commission du budget » tout comme il

aurait dit cent. Il n'a pas prévu le scandale qu'il allait soulever ; mais, une fois engagé, il n'a pu se dérober et c'est ce même Wilson dont il prononçait le nom d'une façon si méprisante qui lui aura fourni les documents dont il ne soupçonnait pas l'existence au moment où il parlait à Alais.

Ce raisonnement me semble judicieux en tous points ; mais il ne s'agit pas de savoir qui a dressé l'acte d'accusation, il s'agit de connaître cet acte et de savoir s'il est mensonger. Le gendre de l'ancien président de la République a été reconnu coupable devant l'opinion publique avant comme après son acquittement ; s'il lui convient aujourd'hui de manger le morceau, comme on dit en argot de prison, profitons-en pour nettoyer définitivement le monde parlementaire de ses complices.

Pour cela, M. Gilly se doit à lui-même, comme il le doit à son parti, de parler franchement, sans restriction. Qu'il laisse aux réactionnaires et aux jésuites le système qui consiste à procéder par insinuation. En s'en servant, le député du Gard fera le jeu des ennemis de la République en se déconsidérant lui-même aux yeux de tous les honnêtes gens. Encore une fois, il vaut mieux faire les amputations nécessaires que de laisser périr le corps tout entier.

Il est bien entendu que je ne croirai aux accusations de M. Gilly que le jour où il en aura fait la preuve ; mais que cette preuve vienne ou non, nous avons tous pour mission de faire entrer dans la gorge des boulangistes et des réactionnaires les cris de joie qu'ils poussent avec un accord touchant. Ils se réjouissent trop tôt dans tous les cas. Ils ne savent rien encore, et, s'ils apprennent quelque jour que le gouvernement de la République a été mis en des mains indignes, ils apprendront en même temps comment nous exécutons les concussionnaires.

Qu'ils ne jouent point, en attendant l'indignation, ceux qui veulent rétablir cette monarchie qui nous a donné un Louis XV et plus tard le cadet Louis-Philippe. Les ignominies commises par les souverains émaillent chaque page de notre histoire, et les fortunes dont sont pourvus les héritiers de leurs valets sont dues, pour la plupart, à la honte ou à des trafics immondes.

Quant aux bonapartistes, qu'ils se taisent aussi. Ceux qui ont pressuré la France pendant dix-huit ans pour la sacrifier ensuite à l'intérêt du plus coquin des empereurs n'ont pas le droit à la parole quand il s'agit d'honneur.

Les boulangistes, enfin, feront bien de rester bouche close jusqu'au jour où ils pourront expliquer la provenance des fonds avec lesquels ils vivent grassement, eux, les bohèmes de la politique, et grâce auxquels ils font leur propagande immorale et effrénée.

C'est avec l'argent de la France que Badinguet a pu payer la femme qui l'a entretenu aux mauvais jours. Ne serait-ce point avec l'argent de la France que Boulanger compterait rembourser les usuriers allemands ou américains qui l'entretenaient, lui et sa bande pour perdre la République ?

Aimé FONROBERT.

La Manifestation du 2 Décembre

On sait que pour répondre à la manifestation bonapartiste de M. Boulanger qui a accepté d'aller banqueter le 2 décembre, le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine, ont pris l'initiative d'une manifestation républicaine à faire sur le tombeau de Baudin, à Paris. A la glorification du plus ignoble des attentats le peuple parisien répondra par la glorification de la bravoure et de l'honneur.

Voici les dispositions prises pour donner à cette manifestation le caractère simple et grandiose qu'elle doit revêtir : A une heure précise, le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine partent de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre en corps au cimetière du Nord. Les membres du Parlement qui se rendront à cette cérémonie prendront place dans les rangs des deux Conseils. Viendront ensuite dans l'ordre ci-après : 1° Les municipalités de Paris, de la banlieue et des départements.

2° Les Sociétés, Comités, Liges et Groupes politiques (Famille des proscrits de 1851. — Fédération de 89. — Société républicaine antilégitimiste. — Société des Droits de l'Homme et du Citoyen. — Comités républicains de la Seine, etc.) et les Etudiants.

3° Les déléguations des départements.

4° Les Sociétés franc-maçonniques, compagnonniques et de la Libre-pensée.

5° Les chambres syndicales, corporations et groupes professionnels et ouvriers.

6° Les sociétés de secours mutuels, sociétés musicales, sociétés de tir, de gymnastique et d'éducation militaire.

7° Les citoyens n'appartenant à aucun groupe.

Toutes les sociétés qui prendront part à la manifestation auront leur place désignée dans le cortège.

Elles devront envoyer leur adhésion avant le 29 novembre, à l'Hôtel de Ville, au président ou au syndic du Conseil municipal.

La note communiquée par le bureau du Conseil municipal à l'Agence Havas, se termine ainsi :

Le peuple assemblé devant régler lui-même son organisation et le bon ordre dans ses rangs chacun des groupes représentés désignera deux commissaires qui recevront des insignes spéciaux.

Le bureau du Conseil municipal invite les sociétés et groupes à ne se distinguer que par leur couronne et leurs insignes, afin de conserver à cette manifestation républicaine son caractère unique de protestation contre les menées égarées et monarchiques, et pour permettre aussi à tous les citoyens de s'unir dans un même sentiment de glorification d'un martyr du Droit.

LA QUESTION COLONIALE

Le discours que M. Constans a prononcé avant-hier à la Chambre des députés, vaut qu'on y revienne et qu'on y insiste. Impossible, je l'ai déjà dit dans un rapide compte-rendu, et je le répète, d'exposer mieux, plus clairement, plus logiquement les causes des insuccès de nos tentatives coloniales. Il serait à désirer vraiment que tout ne se passât pas en paroles et que, s'estimant enfin éclairés, les pouvoirs publics prissent l'énergique résolution de faire cesser les abus qui viennent une fois de plus d'être signalés et avec plus d'autorité que jamais, de rompre avec les vieux errements, de changer radicalement de méthode. Il s'agit ici, nous ne nous le dissimulons pas, d'un considérable ensemble de réformes, mais la question est de savoir si l'on veut, ou non, conserver à la France ses colonies.

Pour les conquérir, ces colonies, on prodigue les millions et le sang précieux des enfants de la France, on consent à d'immenses sacrifices, on se lance dans des aventures compromettantes pour l'équilibre des finances publiques. Soit ; tout ceci est de l'histoire ancienne et nous ne sommes pas de ceux qui aiment à instituer des débats rétrospectifs. Non ; pas d'invectives et d'irritantes récriminations. Mais une question se pose, absolument actuelle ; pourquoi ces dépenses, ces combats, ces sacrifices ? Pourquoi faire ? Est-ce pour le seul plaisir de créer, à six mille lieux de la métropole, une pépinière de fonctionnaires dont le besoin ne se fait nullement sentir ? Ou bien pour le luxe d'entretenir là-bas, à 1,300 francs par tête et par an, des soldats qui coûteraient chacun 40 ou 500 francs de moins en France où ils rendraient plus de services ? Ou encore pour favoriser l'exportation de ce catholicisme qu'avec raison nous travaillons, chez nous, à détruire ? Certes, la réponse à ces questions n'est pas douteuse ; et cependant il semble jusqu'à présent que ce triple but soit le seul que l'on se soit proposé.

Pour le commerçant, pour le cultivateur, qui seuls peuvent faire la fortune de la colonie, il n'y a pas de place. Ceci est à la lettre. Tous ceux qu'intéressent ces questions — et elles doivent intéresser tous les Français — feront bien de recourir au texte même du discours de M. Constans. Ils y verront qu'en Indo-Chine tout l'espace utilisable est occupé soit par les bureaux, soit par les constructions militaires. Quant aux commerçants, qu'ils aillent se faire pendre ailleurs ! De sorte que la trinité coloniale française se compose : du bureaucrate, pour le paiement duquel de l'argent est demandé aux indigènes — ce qui ne les amuse pas ; du soldat, dont la présence, en armes, est pour ces mêmes indigènes, une cause perpétuelle de craintes, de méfiance et d'agitation ; enfin du missionnaire dont le prosélytisme militant, indiscret, souvent scandaleux, inspire aux indigènes des révolutions et des colères dont nous, partisans de la liberté de conscience, ne pouvons méconnaître la parfaite légitimité.

Qu'a-t-on fait pour développer l'essor de notre commerce dans nos colonies ? Rien. La plupart de ceux de nos négociants qui, dotés d'un esprit d'initiative trop rare, ont tenté la fortune sur les points éparés du globe où flotte le pavillon français, se sont heurtés à de mauvais vouloir d'une administration tracassière, et, contrecarrés sans cesse, abreuvés d'amertume, ils ont dû se laisser aller au découragement. Voici un fait qui montre bien quel est, en cette matière, l'état général d'esprit. Au Grand-Bassain, toute petite colonie sur la Côte de Guinée, il y

a deux maisons de commerce. L'une française, l'autre anglaise, qui se partagent le trafic. Il avait paru bon au gouvernement, pour affermir en ce lieu la prépondérance de la France, de décerner, sans qu'aucune rétribution y fut attachée d'ailleurs, au chef de la maison française, le titre de résident. Et la droite de la Chambre s'en est fort indignée. Et M. Le Provost de Launay, traitant cette question avec l'assurance enjouée qui lui est particulière, demanda : « Pourquoi ne pas agir à l'égard de cette colonie comme à l'égard de nos autres ports de la Guinée ? » — C'est-à-dire, en réalité : Pourquoi ne pas y entretenir à grands frais un gouverneur militaire avec beaucoup de soldats, de bureaucrates et de missionnaires autour ? — « Pourquoi choisir un commerçant pour résident ? »

Et bien ! mais tout simplement parce que nul mieux, nul aussi bien qu'un commerçant ne peut remplir ces fonctions ? Il s'agit de s'entendre. Si l'on ne crée pas des colonies uniquement pour ouvrir au commerce français de nouveaux débouchés, pour accroître notre activité commerciale, je répète ma question de tout à l'heure : Pourquoi coloniser ? Dans quel but ? A quoi bon ? Je ne comprends pas : — « Je n'hésiterais pas à proposer l'évacuation du Tonkin, à déclaré avant-hier M. Constans, s'il devait continuer à être administré comme il l'est aujourd'hui. »

Qu'il nous soit permis d'espérer qu'on se résoudra à changer de système, qu'on abandonnera les vieux préjugés, qu'on changera du tout au tout d'orientation de notre politique coloniale. Au commerçant, à l'industriel, au cultivateur, la première place et toute liberté d'action ; réduisez autant que possible le nombre des fonctionnaires et des soldats ; formez la porte aux missionnaires ; et nous aurons des colonies.

LUCIEN VICTOR-MEUNIER.

LA SITUATION AU TONKIN

Nous recevons, sur la situation de notre colonie, de l'un de nos amis qui a essayé, depuis près de deux ans, d'y aller faire le métier de colon, les renseignements suivants qui se passent de commentaires :

Je vais essayer de vous résumer le plus brièvement possible quelques aperçus sur l'état actuel du Tonkin.

Le pays est très peuplé et aussi pauvre qu'on peut se l'imaginer. Production unique : le riz — et en quantité insuffisante pour nourrir ses habitants qui crévent de faim. Il faut attribuer à cette misère intense les épidémies cholériques qui font, chaque année, tant de victimes. La contrée est d'ailleurs fort malsaine. Le choléra, la dysenterie, les fièvres, etc., y régnent en maîtres et n'épargnent pas plus les indigènes que les européens. Je ne parle pas des accidents inévitables dans tout pays chaud, qui sont dus au soleil, à la forte chaleur, et dont les suites sont presque toujours mortelles.

Certaines régions sont inhabitables, Lang-Son par exemple. Pour vous en donner une idée, une compagnie qui occupe Lang-Son et les postes environnants depuis le mois de mai a perdu quatre sergents sur cinq en deux mois. Quant aux hommes (européens) les malheureux sont encore plus frappés que les cadres, car ils sont moins bien nourris et vêtus d'un ridicule façon. C'est ainsi qu'ils sont obligés, l'été, par une chaleur épouvantable, de mettre leurs vêtements d'hiver pour les reconnaissances de nuit (et elles sont fréquentes), ne possédant que ces effets de couleur sombre. Il serait facile de leur donner un vêtement noir en toile. En outre on les emploie à des travaux fort pénibles, car les routes doivent être faites et entretenues par la main-d'œuvre militaire. Chaque jour on apprend la mort d'officiers et sous-officiers. Les habitants regardent et se croisent les bras. On se demande parfois s'il y a des résidents au Tonkin et ce qu'ils y font.

Le pays est aussi troublé que possible. Des bandes insaisissables, protégées par les autorités amanties, circulent de tous côtés, pillent les villages, les brûlent et tuent tous ceux qui leur résistent. De temps à autre les pirates enlèvent un poste et se procurent ainsi des armes et des munitions. Il y a quelquefois, un lieutenant, un sergent et cinq tirailleurs ont été tués, dans une reconnaissance tout près de Bao-Ninh. Les pirates chinois et annamites pillent dans la montagne, où les quelques hommes que nous y avons, doivent avoir fort à faire pour se sauvegarder de leurs entreprises. Et c'est ainsi partout, partout.

Le Delta est encore plus troublé que la montagne. Chaque nuit le pays est en feu. Les troupes chargées de protéger les villages courent après les pirates, la nuit avec de l'eau jusqu'au ventre. Elles ne peuvent jamais dormir tranquilles. L'effectif de tous les petits postes est trop faible pour tenir convenablement le pays et aurait besoin d'être renforcé. C'est à une fatigue continuelle qu'il faut attribuer une bonne partie des décès dans les troupes, à qui on fait faire des routes pour les reposer quand elles n'ont pas à marcher. Et cela dans, dans un pays où l'on

ne peut bien se porter qu'à la condition de ne pas se donner de mouvement !

On prétend que le Tonkin est pacifié et le plus tranquille pays du monde. C'est faux, archi-faux ! Demandez donc à nos résidents combien de fois ils ont quitté Hanoi. Demandez-leur s'ils oseraient aller dans n'importe quelle partie du Tonkin sans une forte escorte, mêmes aux environs des grands centres, qui cependant devraient être bien sûrs, si ce qu'on prétend de leur pacification était vrai.

Demandez-leur encore comment il se fait que, dans un pays aussi tranquille, la majeure partie des postes de miliciens de la province d'Hai-Duong aient été enlevés ? N'ont-ils enfin jamais entendu parler des décès provenant des engagements avec les pirates ?

Vous ai-je dit qu'on avait jamais vu un résident visitant sa province ? Comment pourrait-ils dès lors connaître le pays ? Ils ne surveillent même pas les autorités amanties placées sous leurs ordres et celles-ci en profitent pour rançonner outrageusement la population. On m'a raconté que des villages ainsi pillés étaient allés se plaindre à nos chefs de poste. Ceux-ci, n'y pouvant rien, avaient engagé les plaignants à se rendre à la résidence. A quoi bon, répondaient les malheureux, nos réclamations n'aboutissent rien.

Savez-vous ce que j'ai vu l'année dernière ? La récolte du riz était manquée faute de pluie. Les malheureux habitants crevaient de faim. Le peu qu'ils possédaient était la proie des pirates. Impossible de payer l'impôt : pas d'argent ! Les résidents, ou du moins certains résidents, je n'ai pu savoir positivement si la mesure avait été générale, mais tout me le fait croire, ont fait saisir les buffles et les bœufs pour les vendre aux enchères. C'est ainsi que l'impôt a été payé ou a pu être payé l'année dernière et je me demande comment cette année les malheureux ont pu cultiver leurs terres.

Le commerce est nul au Tonkin. On ne peut, en effet, appeler commerçants les quelques mercantis qui vivent sur la troupe en vendant de méchantes boîtes de conserves. D'ailleurs, quel commerce pourrait-on y faire.

L'exportation ? Le pays ne produit pas pour nourrir ses habitants. L'importation ? De quoi ? Les indigènes n'ont pas de farine, de plus, ils n'ont pas le sou.

Chose incroyable, chose honteuse pour le pays qui le tolère, les maîtres revenus du Tonkin proviennent de la ferme des jeux et de l'opium !

Les missions catholiques espagnoles pullulent au Tonkin. Les gens qui les composent et qui ne nous aiment guère, nous créent partout des difficultés.

En résumé, et pour vous donner une opinion nette et réfléchie, je vous assure que le Tonkin est un vilain pays. C'est une colonie mal organisée qui ne nous fera ni honneur ni profit. Je ne me permets pas de trancher la question de l'abandon, mais je crois qu'il aurait bien mieux valu ne jamais y mettre les pieds. Bien des existences ont déjà été sacrifiées et la liste des victimes n'est pas close. Bien des millions ont été engloutis et le gouffre est toujours béant ! Quels sont les résultats ? Quelles sont même les espérances ?

EN TUNISIE

On a distribué à la Chambre des députés le projet de loi concernant l'établissement d'un régime douanier spécial pour les importations de la Tunisie en France. L'exposé des motifs est assez intéressant pour qu'il soit utile d'en citer quelques passages.

On sait que les produits tunisiens sont frappés des taxes les plus élevées que comporte notre tarif douanier, tandis que presque partout ailleurs, ils sont admis moyennant le paiement de droits modérés fixés par des conventions. Conséquence de ce traitement différentiel : ralentissement, durant ces dernières années, dans le développement des exportations tunisiennes à destination de la France, en dépit du développement de la prospérité du pays et en sens inverse de nos importations, dont l'importance augmente chaque année dans la région. En 1884, la part proportionnelle de la France dans l'ensemble des exportations de la région était de 74 0/0 ; en 1885, elle tombe à 33 0/0 ; en 1886, à 16 0/0.

Où vont les produits de la région ? Voici ce que dit l'exposé des motifs :

L'Italie, principalement, grâce à la modification du tarif qu'elle applique aux provenances tunisiennes, a détourné à son profit le courant de ces exportations, et cela non-seulement au préjudice de notre Trésor, mais au détriment des industriels français et des producteurs tunisiens, car elle s'est réservée ainsi le marché des produits que la France pourrait faire venir, directement et dans d'excellentes conditions, de la région.

Ainsi, la Tunisie a exporté en 1885-86 pour 5,600,000 francs de blé. Il en a été expédié environ 5 millions, soit la presque totalité, en Italie ; pour 14,000 de francs seulement en France. Nos consommateurs français ont dû acheter leur blé en Italie, car il s'agit d'une espèce que notre sol ne produit pas, le blé dur, et qui s'emploie aujourd'hui en France avec succès pour la fabrication des pâtes alimentaires dont

l'Italie a eu, en tout temps, la spécialité. Les droits imposés aux blés tunisiens à leur entrée dans nos ports sont, on le voit, préjudiciables aux producteurs tunisiens comme aux industriels et aux consommateurs français, sans que nos producteurs ruraux en retirent un avantage sérieux ; ils favorisent indirectement la production étrangère.

Si on passe à l'article des huiles, on constate que la Tunisie en a exporté, pendant la même période, pour 4,800,000 francs. Sur cette somme, deux millions figurent au compte de l'Italie, 654,000 fr. seulement à celui de la France. Sur ce point, comme en ce qui concerne le blé, les producteurs tunisiens ne sont pas seuls lésés au profit de l'Italie ; les industriels français eux-mêmes, dans la région qui semblerait devoir craindre le plus la concurrence des huiles étrangères, dans le département des Bouches-du-Rhône, ont adressé au gouvernement des pétitions pour obtenir l'admission en franchise des huiles tunisiennes.

En ce qui touche les vins, la situation de nos compatriotes est on ne peut plus déplorable. Ce sont eux qui, à proprement parler, ont introduit la vigne en Tunisie ; c'est jusque exclusivement entre leurs mains que se développent et prospèrent déjà des exploitations très considérables ; et cependant ils nous voient frapper leurs produits d'une taxe presque prohibitive, pour aller nous approvisionner en Espagne et, jusqu'à ces derniers temps en Italie, d'un nous importons en 1885 pour 46 millions de vins.

Il ne leur reste naturellement d'autres ressources, comme aux producteurs de céréales, que d'abandonner leur exploitation, perdre le fruit de leur travail et de leur esprit d'entreprise, ou d'expédier leurs vins en Italie, où ils sont frappés d'un droit encore très fort, mais inférieur pourtant à celui qu'ils paient en France et auquel ne vient s'ajouter qu'un fret peu important.

Il est urgent de mettre fin à pareil état de choses. C'est là pour nous, non-seulement une question économique dont l'importance suffirait d'ailleurs à justifier le dépôt du projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute sanction, mais une question politique au premier chef, car nul ne contestera qu'il ne soit peu équitable et peu prudent de détourner vers d'autres pays que le nôtre, le commerce et les relations qui devraient venir de jour en jour davantage la nation protectrice au pays protégé.

Ce sont ces raisons qui ont décidé le gouvernement à déposer le projet de loi qui suit :

Article premier. — Sont admis en franchise, à l'entrée en France, les produits d'origine et de provenance tunisienne ci-dessus énumérés :

Les céréales, les huiles d'olive et de grignon, les animaux de race chevaline, asine, mulassière, bovine, ovine, caprine et porcine ; les volailles mortes ou vivantes, le gibier mort ou vivant. Le même régime étant appliqué aux articles similaires provenant de France, sont assujettis à leur entrée dans la région.

Des décrets du gouvernement pourront transformer, pour le tarif d'importation en France, les droits ad valorem en droits spécifiques équivalents.

Il est convenu aussi que le bénéfice des dégrèvements ou exceptions qui seraient effectués ultérieurement par le gouvernement beylical sur l'importation de certains produits en Tunisie sera appliqué, par le gouvernement de la République française, aux articles similaires d'origine et de provenance tunisienne à leur entrée en France.

Sont exceptés des dispositions qui précèdent : 1° les produits qui sont frappés de prohibition à l'importation en France par suite de monopole, de mesure sanitaire, etc. ; 2° les denrées désignées spécialement au tableau E de la loi du 7 mai 1881.

CHOSSES DU DEHORS

Deux manifestations nous sont venues d'Italie. Elles ont, l'une et l'autre, leur importance et donnent une idée précise du mouvement d'opinion qui se produit de l'autre côté des Alpes. Je veux parler de l'ordre du jour voté, à Milan, par les représentants des sociétés démocratiques et du discours de M. Baccarini, à Farenza.

A Milan, c'est l'opinion publique indépendante et libérale qui s'est manifestée ; à Farenza, c'est l'opinion d'une importante fraction du monde officiel. Les hommes politiques, les députés, les journalistes, les délégués ouvriers, qui se sont réunis autour des Cavallotti, des Moneta, des Mussi, des Maffi, etc., pour affirmer leur foi dans l'œuvre pacifique et civilisatrice de l'union franco-italienne, ont exprimé les sentiments de la démocratie restée fidèle à ses vieilles traditions de libéralisme ; M. Baccarini, qui a critiqué, superficiellement et sans grand désir de donner une conclusion pratique à ses paroles, la politique de division qui creuse l'abîme entre la France et l'Italie à fidéllement rendu les impressions du monde parlementaire auquel il appartient.

Cavallotti et ses amis ont dénoncé les menaces de guerre dues à « des gouvernements outiliers de leur mission ». Les « armements démesurés » la « frivolité » guerrière de la politique ministérielle ; ils ont rappelé « les liens indissolubles » qui unissent leur patrie à la nôtre et ont

opposé à l'Italie qui souffre, travaille et...

M. Baccarini a mis la main sur son cœur, gémi sur les malentendus qui séparent...

Toute la moralité de cette double manifestation est dans ce simple parallèle.

Qu'est-ce que les hommes qui ont si dignement et si éloquentement protesté à Milan...

Les manifestations que j'ai observées à ce sujet, me donnent la conviction que l'unité représentée...

Qu'est-ce que l'homme qui a discuté péniblement les projets financiers, politiques ou diplomatiques...

Le discours annonce en outre la présentation de projets de loi sur les successions, sur les associations économiques...

Le ministre italien dit ce sujet : Je propose de continuer l'œuvre de la législation sociale commencée par mon grand-père...

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas qu'on se trompe en France sur la portée de ces sorties parlementaires...

Le volume de M. Gilly a enfin paru ; le préfet de police en a transmis un exemplaire au cabinet du ministre de l'Intérieur...

Le livre, qui qu'on ait dit, n'a pas été imprimé en Belgique, mais à Paris même, ou plutôt à Asnières, chez le député socialiste Planteau...

L'équipe de composition a été soigneusement triée sur le volet, de peur des indiscretions.

La couverture, imprimé séparément pour dépeindre la police, porte le nom de la maison Beaudelot, 9, place des Vosges, à Paris.

Au dos de cette couverture, par un rapprochement qui s'imposait, l'éditeur a jugé habile de faire figurer une réclame en faveur du dernier livre de M. Drumont.

Voici cette réclame, dont le texte quel que peu réactionnaire fera sans doute faire la grimace aux électeurs républicains de Nîmes :

EDOUARD DRUMONT LA FIN D'UN MONDE

Dans la « Fin d'un Monde », Drumont citant les noms vécus les brigandages et les exactions des personnages les plus hauts placés de la troisième République...

L'idée de ce livre reviendrait à M. Chirac, qui, avec l'éditeur Savine, aurait proposé à M. Gilly d'en accepter le patronage.

M. Gilly y parle longuement des dossiers d'Alavène qui comprennent à peu près tous les rapports de police qui ont été adressés au ministère de l'Intérieur...

Nos relations avec tous les gouvernements étrangers ont un caractère pacifique. Je me suis contenté d'être l'ami de l'Autriche et l'Italie n'a pas d'autre but.

En exposant sans nécessité l'Allemagne aux calamités d'une guerre même victorieuse, j'agis d'une façon incompatible avec ma foi chrétienne et avec les devoirs que j'ai à remplir comme empereur envers la nation allemande.

C'est par suite de cette conviction que j'ai cru qu'il était de mon devoir d'aller, de mon avènement au trône, saluer personnellement, non seulement mes alliés dans l'empire, mais aussi les autres souverains amis, et d'abord les souverains des Etats voisins de l'Allemagne, et de chercher à m'entendre avec eux pour accomplir la tâche que Dieu nous a imposée et qui consiste à assurer la paix et le bonheur à nos peuples, autant que cela dépend de notre volonté.

La confiance que l'on a témoignée envers moi et envers ma politique dans toutes les cours que j'ai visitées m'autorise à espérer que nous réussissons, les souverains mes amis et moi, à maintenir avec l'aide de Dieu, la paix de l'Europe.

Dans le passage du discours du trône relatif aux affaires intérieures, l'empereur rappelle d'abord les pénibles infortunes qu'il a éprouvées avant de monter sur le trône. Il dit que le douloureux souvenir des pertes auxquelles il fait illusion ne s'éteindra jamais entièrement dans la génération actuelle.

Cette pensée, ajoute-t-il, ne doit pas cependant m'empêcher de remplir virilement et fidèlement mes devoirs, en suivant l'exemple de mes prédécesseurs. C'est en m'inspirant de ce sentiment du devoir et en supposant qu'il est aussi profond chez vous, que je vous salue et vous souhaite la bienvenue.

Au cours des voyages que j'ai faits dans les différentes parties de l'Empire, j'ai constaté partout que les souverains et les peuples de l'Allemagne étaient attachés à l'Empire et avaient une confiance absolue dans son gouvernement.

Les manifestations que j'ai observées à ce sujet, me donnent la conviction que l'unité représentée par l'Empire a de profondes et solides racines dans toute la nation, et je ne puis m'empêcher d'exprimer à cet égard ma satisfaction et ma reconnaissance.

L'empereur mentionne ensuite l'incorporation de Hambourg et de Brême à l'union douanière allemande et la convention commerciale additionnelle conclue avec la Suisse. Il dit que le projet de budget de l'empire indique une situation financière satisfaisante, qui permettra d'affecter de nouveaux fonds aux dépenses indispensables et de faire des versements plus considérables aux Etats confédérés.

L'empereur signale avec satisfaction les résultats qui ont été atteints dans différents domaines économiques.

Le discours annonce en outre la présentation de projets de loi sur les successions, sur les associations économiques et sur les assurances des ouvriers contre les maladies et les infirmités de la vieillesse.

L'empereur dit à ce sujet : Je propose de continuer l'œuvre de la législation sociale commencée par mon grand-père. Je ne crois pas qu'il soit possible de banir la misère humaine à l'aide de mesures législatives, mais je pense que c'est le devoir du gouvernement de rechercher à atténuer cette misère, et d'affirmer, par la création d'institutions nécessaires, la part qu'il prend au sort des malheureux.

Le volume de M. Gilly a enfin paru ; le préfet de police en a transmis un exemplaire au cabinet du ministre de l'Intérieur et il a été remis à M. Floquet, qui a atteint le mois dernier, le chiffre de 644 millions 1/2.

Il est vrai que, dans cette augmentation, la part des importations de denrées alimentaires n'est pas moindre de 13 millions, ce qui indique que notre consommation intérieure continue à demander aux marchés d'outre-mer les produits qui leur font défaut. Mais il est un léger correctif à ces importations : ce sont nos ventes de produits similaires à l'étranger qui, elles, ont augmenté de 5 millions.

Ce qu'il y a de particulièrement satisfaisant dans ces chiffres, c'est que nos importations de matières premières nécessaires à l'industrie ont gagné 17 millions pendant que nos exportations de produits fabriqués progressaient de 12 millions 1/2. Ces mouvements semblent indiquer une légère reprise des affaires industrielles et commerciales, ce que paraissent montrer déjà, dans ces dernières semaines, la plus-value des recettes d'un certain nombre de nos réseaux de chemins de fer.

Voici maintenant le résumé de nos échanges pendant les dix premiers mois des années 1888 et 1887 :

Table with 3 columns: Importations, 1888, 1887. Rows include Objets d'alimentation, Matières nécessaires à l'industrie, Objets fabriqués, Autres marchandises, and Totaux.

Il y a longtemps que nous n'avions eu de tels résultats. L'ensemble de nos transactions avec l'étranger, qui, en octobre 1887, n'avait pas dépassé 600 millions 1/2, a atteint le mois dernier, le chiffre de 644 millions 1/2.

Il est vrai que, dans cette augmentation, la part des importations de denrées alimentaires n'est pas moindre de 13 millions, ce qui indique que notre consommation intérieure continue à demander aux marchés d'outre-mer les produits qui leur font défaut. Mais il est un léger correctif à ces importations : ce sont nos ventes de produits similaires à l'étranger qui, elles, ont augmenté de 5 millions.

Ce qu'il y a de particulièrement satisfaisant dans ces chiffres, c'est que nos importations de matières premières nécessaires à l'industrie ont gagné 17 millions pendant que nos exportations de produits fabriqués progressaient de 12 millions 1/2. Ces mouvements semblent indiquer une légère reprise des affaires industrielles et commerciales, ce que paraissent montrer déjà, dans ces dernières semaines, la plus-value des recettes d'un certain nombre de nos réseaux de chemins de fer.

Voici maintenant le résumé de nos échanges pendant les dix premiers mois des années 1888 et 1887 :

Table with 3 columns: Importations, 1888, 1887. Rows include Objets d'alimentation, Matières nécessaires à l'industrie, Objets fabriqués, Autres marchandises, and Totaux.

Il y a trois ans, le 5 novembre 1885, le gouvernement d'Alavène se décida à faire une expérience inhumaine sur la personne d'un certain Keanu, qui avait été condamné à mort par un crime. Le docteur Arming lui inocula la lèpre dans la prison de Oahu.

Il s'agissait de constater si cette maladie, qui sévit avec intensité dans l'archipel des îles Hoholou, est communicable par la voie d'inoculation, en vue d'en tirer des conclusions sur la contagiosité de ce mal affreux.

Le 25 septembre dernier, sur la demande d'un ecclésiastique anglais qui s'intéressait à cette question, il fut procédé à l'examen de la victime de cette expérience par le docteur Emerson, président du conseil de santé

Au reste, puisque nous parlons de M. Andrieux, disons que le député des Basses-Alpes n'est pas plus ménagé que ses collègues dans ce volume. Il est vrai que, dans une préface écrite à la dernière heure, M. Gilly retire une partie des accusations formulées contre lui et lui offre d'insérer pour le surplus ses réponses dans la prochaine édition.

Vient ensuite l'affaire Paulin-Gérard un des gros clous sur lesquels comptent les publicateurs de ces dossiers.

Le Paulin-Gérard était un négociant voulant à tout prix se faire déceurer.

Il avait chargé d'Alavène, ou d'Alavène s'était chargé de lui procurer cette distinction moyennant finances. Cette fantaisie lui avait coûté 600,000 fr. Enfin, chateaufortement recommandé par d'anciens ministres, il parvint à son but et fut décoré il y a environ un an. Mais, comme s'il n'eût attendu que ce moment, il mourut deux mois après.

Quelques autres affaires scandaleuses sont ensuite révélées : on réédite notamment l'affaire Foubert, Angèle R... et la marquise de X... qui a défrayé déjà toutes les potinières de la galanterie parisienne.

L'histoire est reproduite une fois de plus, avec quelques détails nouveaux du genre le plus croustillieux : la description du bien-être de Passy-Auteuil, où l'on organisait des tableaux vivants pour satisfaire les goûts orientaux du chef du secrétariat au ministère de l'Intérieur, l'aventure de la jeune fille du monde amie de la marquise qui dépréssait à vue d'œil, et que ses parents, avertis par le médecin de la famille, finirent par confesser, etc., etc.

Mais nous croirions faire trop d'honneur à cet épisode érotique en lui consacrant une plus longue analyse.

Aussi bien, le public est aujourd'hui suffisamment renseigné pour se faire une idée d'ensemble de l'œuvre à laquelle M. Numa Gilly va demain apposer son nom.

LE COMMERCE de la FRANCE EN OCTOBRE 1888

Voici quels ont été les mouvements de notre commerce extérieur pendant le mois d'octobre des années 1887 et 1888 :

Table with 3 columns: Importations, 1888, 1887. Rows include Objets d'alimentation, Matières nécessaires à l'industrie, Objets fabriqués, Autres marchandises, and Totaux.

Le volume de M. Gilly a enfin paru ; le préfet de police en a transmis un exemplaire au cabinet du ministre de l'Intérieur et il a été remis à M. Floquet, qui a atteint le mois dernier, le chiffre de 644 millions 1/2.

Il est vrai que, dans cette augmentation, la part des importations de denrées alimentaires n'est pas moindre de 13 millions, ce qui indique que notre consommation intérieure continue à demander aux marchés d'outre-mer les produits qui leur font défaut. Mais il est un léger correctif à ces importations : ce sont nos ventes de produits similaires à l'étranger qui, elles, ont augmenté de 5 millions.

Ce qu'il y a de particulièrement satisfaisant dans ces chiffres, c'est que nos importations de matières premières nécessaires à l'industrie ont gagné 17 millions pendant que nos exportations de produits fabriqués progressaient de 12 millions 1/2. Ces mouvements semblent indiquer une légère reprise des affaires industrielles et commerciales, ce que paraissent montrer déjà, dans ces dernières semaines, la plus-value des recettes d'un certain nombre de nos réseaux de chemins de fer.

Voici maintenant le résumé de nos échanges pendant les dix premiers mois des années 1888 et 1887 :

Table with 3 columns: Importations, 1888, 1887. Rows include Objets d'alimentation, Matières nécessaires à l'industrie, Objets fabriqués, Autres marchandises, and Totaux.

Il y a trois ans, le 5 novembre 1885, le gouvernement d'Alavène se décida à faire une expérience inhumaine sur la personne d'un certain Keanu, qui avait été condamné à mort par un crime. Le docteur Arming lui inocula la lèpre dans la prison de Oahu.

Il s'agissait de constater si cette maladie, qui sévit avec intensité dans l'archipel des îles Hoholou, est communicable par la voie d'inoculation, en vue d'en tirer des conclusions sur la contagiosité de ce mal affreux.

Le 25 septembre dernier, sur la demande d'un ecclésiastique anglais qui s'intéressait à cette question, il fut procédé à l'examen de la victime de cette expérience par le docteur Emerson, président du conseil de santé

et le docteur Kimball, médecin du gouvernement à Hoholou ; ces deux médecins rédigèrent et signèrent le procès-verbal dont voici le texte :

Procès-verbal de l'expérience Les oreilles sont tuberculeuses et considérablement hypertrophiées. Le front de même, la face, le nez et le menton laissent voir des infiltrations tuberculeuses. La bouche est nette et indemne de tubercules. L'ensemble de la figure présente un aspect loémin.

Les mains sont gonflées, les doigts entés aux phalanges inférieures effilées vers le bout. Le bout de l'index et du pouce de la main gauche ulcérés par le contact de tasses à thé ou à café en étain, ce qui indique une anesthésie (peut-être asthénie).

Corps : le dos est comme maculé de tubercules aplatis, d'une surface inégale au toucher, d'une couleur brun-jaunâtre. Le devant du corps — poitrine et abdomen — présentent des plaques d'infiltration tuberculeuse plus étendues que le dos, séparées les unes des autres par de plus grands intervalles, et d'une couleur plus vive, dans quelques cas même d'un rose rougeâtre, surtout à la partie supérieure du sternum.

Jambes : l'infiltration va s'amincissant jusqu'aux genoux ; il y a une large tache brillante à l'intérieur de la cuisse. Au-dessous du genou, les jambes sont tout à fait nettes, la peau douce et unie au toucher. Pieds : oedémateux, circulation mauvaise. Couleur bleâtre. Plante des pieds nette.

Le siège de l'inoculation au tiers supérieur de l'avant-bras gauche, laisse voir une cicatrice d'un pourpre sombre d'un pouce et demi de long sur 5/8 de pouce de large, de forme irrégulière, d'aspect kélodé, épaisse et inélastique.

Les épreuves d'anesthésie n'ont pas été faites. Les yeux avec une sclérotite : borboreux et injectés. Aucun signe de paralysie aux muscles de la face, aux orbiculaires palpébraires, aux mains ou aux avant-bras. Notre opinion définitive est que cet homme est un lépreux tuberculeux.

Viséction animale et viséction humaine. Ce document soulève, dit le Temps, une grave question d'éthique. Est-il permis, dans l'autre hémisphère comme dans le nôtre, à l'égard d'un Papou comme à l'égard d'un Européen, de soumettre un homme à une pareille expérience, quel qu'en soit l'intérêt physiologique ou même thérapeutique.

La viséction animale a soulevé bien des protestations, particulièrement en Angleterre et de certains côtés où l'on a tenu un compte suffisant des nécessités de la science. Cette viséction humaine déshonore suivant toutes les vraisemblances un bien autre orage.

On jugera d'ailleurs de la vérité de cette dernière affirmation par l'étude de M. Fortier-Beaulieu sur le rapport de Messieurs les ingénieurs, étude qui a été lue devant la Commission du barrage et adoptée à l'unanimité par elle. Emanant d'un conseiller qui a fait partie de l'ancien Conseil, ce document ne sera pas suspect, espérons-le. En tous cas, on ne pourra pas contester la compétence de M. Fortier-Beaulieu en la matière.

Mais alors, comment se fait-il que M. Roland de Ravel ait travaillé pendant plusieurs années pour en arriver à commencer l'exécution d'un projet de conduite libre et reconnaitre — avec raison et en quelques mois — que le projet de conduite forcée offre de bien plus grands avantages ? L'ancien municipalité s'opposait elle à un projet tel ? Ou bien M. Roland de Ravel se refusait-il à le produire ? Qu'on choisisse et qu'on réponde à cette question que nous posons après tous ceux qui ont conservé le moindre culte pour la logique.

Ce que nous pensons quant à présent, c'est qu'un projet de cette importance méritait des études complètes. Ces études n'ont pas été faites et le Radical a eu raison de conclure le 4 novembre, comme il le conclut aujourd'hui, qu'on n'avait pas apporté dans cette grave question tout le sérieux qu'elle comporte.

A. LAFONT. CHRONIQUE LOCALE

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué en session extraordinaire pour Lundi prochain, 26 courant, à 8 heures du soir, au lieu ordinaire de séances, en l'Hôtel-de-Ville.

ORDRE DU JOUR : Demande de M. l'ingénieur pour être entendu dans le Conseil en séance publique ; Demande de M. l'ingénieur pour règlement d'honoraires pour acquisitions de terrains ; Demande de M. l'ingénieur pour frais de déplacement ; Dessouchage des bois. — Rapport de l'ingénieur ; Modification au système de canalisation générale. — Rapports des Ingénieurs et de la Commission ; Fournitures d'appareils téléphoniques. — Propositions diverses ; Entreprise de l'enlèvement des boues et vidanges. — Rapport de la Commission ; Installation d'une fontaine rue Marengo. — Régularisation de la dépense ; Installation d'appareils à gaz dans les Ecoles. — Régularisation de la dépense ; Budget des chemins vicinaux ; Aliénés ; Répartiteurs. — Présentation de la liste ; Voirie. — Rue Poisson. — Cession de terrains Vial ; Voirie. — Paiement de la balayouse mécanique ; Voirie. — Etablissement de cabinets publics aux Promenades. — Marché Gros ; Lycée de filles. — Objets de consommation. — Marché pour 1889 ; Lycée de filles. — Budget de 1889 ; Abattoir. — Rapport de la Commission ; Rapports des Commissions.

Élections au Conseil des Prud'hommes. — Le Maire de la ville de Roanne, rappelle que les élections au Conseil de Prud'hommes, aura lieu demain dimanche 25 novembre à l'Hôtel-de-Ville, savoir :

Pour les Prud'hommes ouvriers de 9 heures à midi ; Pour les Prud'hommes patrons de 2 heures à 5 heures.

Nota. — Beaucoup de cartes, n'ayant pu être remises à leurs destinataires, les électeurs sont invités à les retirer eux-mêmes au bureau de police.

Cour d'assises de la Loire. — La prochaine session des assises s'ouvrira le lundi 10 décembre, à Montbrison, sous la présidence de M. Jean, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, assisté de MM. Rouquet et Allary, juges au Tribunal de Montbrison.

Voici la liste des jurés pris dans l'arrondissement de Roanne :

MM. Auroux Jacques-Ulysse, ancien notaire à Roanne ; Sarin Elias, propriétaire à Ecoches ;

Sagnon Jean-Marie, propriétaire à St-Marcel-de-Félines ; Cretollier Jean, clerc de notaire, à St-Symphorien ; Belle Pierre, négociant à Ste-Colombe ; Belanger Charles-Paul, directeur des mines à Lay ; Ducarre Benoit, quincaillier ; Langlois Nicolas, architecte à Roanne.

Enseignement Primaire. — Voici les nominations d'instituteurs et d'institutrices parues dans le dernier Bulletin :

M. Buisson-Antoine, de Roanne (rue Bravard), à Roanne (rue du Canal), stagiaire chargé des fonctions d'adjoint. M. Trubleron François, de Lorette, à St-Cyr-d'Alonce, titulaire. M^{me} Nizès, née Viard Clotilde, de Roanne (faubourg Mulsant), à Roanne (faubourg Clermont), titulaire. M^{lle} Frémey Eugénie-Marie, de Roanne (boulevard du Midi), à Roanne (faubourg Mulsant), titulaire. M^{me} Morillon, née Héran-Lépine Marie, de Roanne (faubourg Clermont), à Roanne (boulevard du Midi), titulaire. M. Rambaud Sébastien, de Pouilly-sous-Charlieu, à St-Jest-sur-Loire, stagiaire chargé des fonctions d'adjoint. M. Chazal Joannès, de Roanne (rue du Canal), à Roanne (rue Bravard), adjoint. M^{lle} Labe Bénédicte, de Roanne (faubourg Mulsant), adjointe suppléante à la Versanne (Les Rouaires), adjointe chargée de la direction d'une école. M. Lafaille Denis-Henri, du Cergne, à Pouilly-sous-Charlieu, adjoint.

Bourses industrielles de voyage. — M. le préfet de la Loire nous communique l'avis suivant :

Des bourses industrielles de voyage sont mises au concours par le ministère du commerce et de l'industrie. Ces bourses ont une valeur variable de 1.500 à 3.000 francs, selon l'importance et la durée du voyage. Elles peuvent être renouvelées une ou deux fois au maximum, sur l'avis d'une commission chargée d'examiner les rapports et les travaux transmis tous les trois mois par les boursiers. Pour être admis aux concours, les candidats doivent se faire inscrire au ministère du commerce et de l'industrie avant le 24 novembre. Ils devront indiquer dans leur demande les centres industriels qu'ils désirent visiter. L'administration se réserve d'ailleurs la faculté de modifier l'itinéraire proposé. Le concours comprend des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites auront lieu au chef-lieu de chaque département les 3 et 4 décembre ; elles porteront uniquement sur l'anglais ou l'allemand, au choix du candidat, et comprendront une version, un thème et un rapport industriel. Chaque candidat peut subir les épreuves pour les deux langues. Ces épreuves sont éliminatoires. Les candidats admis subiront à Paris, le 20 décembre, devant un jury nommé par le ministre, un examen oral portant sur les langues anglaise ou allemande, sur leurs travaux antérieurs, sur les raisons d'ordre industriel qui ont déterminé le choix des centres qu'ils désirent visiter, et toutes les questions qui paraîtront de nature à éclairer le jury sur leur valeur réelle.

L'enseignement et les étrangers. — Le ministre de l'instruction publique vient de notifier aux préfets un avis du conseil d'Etat sur la question de savoir à quelles conditions l'autorisation d'enseigner en France peut être accordée aux étrangers. Le résultat de cet avis, dont tout conseil départemental devra s'inspirer, est que l'autorisation d'enseignement imposée aux étrangers par l'article 4 de la loi du 30 octobre 1886 est une autorisation spéciale accordée en vue d'une fonction déterminée à remplir dans un établissement nommément désigné. Les étrangers admis à jouir des droits civils en France peuvent être autorisés à diriger des établissements d'enseignement primaire privés, qui ne sont pas exclusivement destinés à recevoir des enfants étrangers. Les intéressés devront donc dorénavant à faire connaître au préalable dans leur demande la nature de l'autorisation qu'ils sollicitent. En cas de changement de fonctions ou d'école, l'étranger sera tenu de se pourvoir d'une nouvelle autorisation.

Nécrologie. — Hier samedi, à neuf heures du matin, ont lieu les funérailles de M. Gillette, chef d'escadron en retraite de la gendarmerie maritime, père de M. Gillette, sous-chef de gare à Roanne. Quelques années passées dans notre ville avaient suffi à lui attirer l'estime générale et l'affection de tous ceux qui l'ont approché. C'est ce qu'a fort bien dit M. le capitaine de gendarmerie dans un discours prononcé sur la tombe. Il a rappelé aussi la carrière glorieuse du soldat. Les honneurs militaires ont été rendus au défunt. Nous prions M. Gillette d'accepter nos sincères condoléances. Puissent les témoignages de sympathie qu'il a reçus hier adoucir sa douleur !

Société dramatique du faubourg Mulsant. — Dimanche passé salle comble pour l'Enfant Maudit ; la pièce a été très bien enlevée ; à signaler M. Barriquand dans le rôle du chef des contrebandiers ; M. Emile Marchal dans le rôle de l'Enfant Maudit ; M. Dumas était très bien dans le rôle de l'Anglais ; tous nos compliments aux deux comédiens M. Desserre et M^{me} Augros, qui se sont fort bien acquittés de leur tâche ; une bonne mention à M. Chevanne pour son rôle de Morand. Demain dimanche à 8 heures précises, le Bossu, ou le Petit parisien, grand drame en 5 actes et 11 tableaux, de Paul Féval. Nous ne doutons pas que cette Société fasse encore salle comble avec ce beau drame qu'on ne se lasse pas d'entendre.

Harmonie Roannaise — Ste-Cécile. — Demain dimanche, l'Harmonie roannaise fera la Ste-Cécile par une messe en musique célébrée en l'église N.-D.-des-Victoires, suivie d'un banquet qui aura lieu à l'Hôtel Charbonnier. Pour se rendre à la messe, la Société partira des Halles et passera rue du Collège, rue Ste-Elisabeth et rue Nationale ; elle reviendra par la rue Nationale, la rue des Bourrasnières et la rue du Collège. Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

Ouverture. KAKOSKY. Offertoire, solo de clarinette. MULLOT. Hymne (les Rameaux) solo de baryton et piston. FAURE. Sortie (allégre). A. LUIGINI.

Concours musical de Roanne. — MM. les fournisseurs qui n'ont pas encore fait acquitter leur facture sont priés de la remettre sans retard, les comptes devant être arrêtés définitivement fin novembre. Passé ce délai, il ne sera plus fait droit aux réclamations. Le trésorier, CÉMARON.

Statue à Lazare Carnot. — Le montant de la première liste de souscriptions publiée par le Courrier Français dans son numéro du 18 novembre, pour l'érection à Paris d'une statue de Lazare Carnot, s'élève à plus de sept mille francs. Voilà un joli ré-

opposé à l'Italie qui souffre, travaille et...

M. Baccarini a mis la main sur son cœur, gémi sur les malentendus qui séparent...

Toute la moralité de cette double manifestation est dans ce simple parallèle.

Qu'est-ce que les hommes qui ont si dignement et si éloquentement protesté à Milan...

Les manifestations que j'ai observées à ce sujet, me donnent la conviction que l'unité représentée...

Qu'est-ce que l'homme qui a discuté péniblement les projets financiers, politiques ou diplomatiques...

Le discours annonce en outre la présentation de projets de loi sur les successions, sur les associations économiques...

Le ministre italien dit ce sujet : Je propose de continuer l'œuvre de la législation sociale commencée par mon grand-père...

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas qu'on se trompe en France sur la portée de ces sorties parlementaires...

Le volume de M. Gilly a enfin paru ; le préfet de police en a transmis un exemplaire au cabinet du ministre de l'Intérieur...

Le livre, qui qu'on ait dit, n'a pas été imprimé en Belgique, mais à Paris même, ou plutôt à Asnières, chez le député socialiste Planteau...

L'équipe de composition a été soigneusement triée sur le volet, de peur des indiscretions.

La couverture, imprimé séparément pour dépeindre la police, porte le nom de la maison Beaudelot, 9, place des Vosges, à Paris.

Au dos de cette couverture, par un rapprochement qui s'imposait, l'éditeur a jugé habile de faire figurer une réclame en faveur du dernier livre de M. Drumont.

Voici cette réclame, dont le texte quel que peu réactionnaire fera sans doute faire la grimace aux électeurs républicains de Nîmes :

EDOUARD DRUMONT LA FIN D'UN MONDE

Dans la « Fin d'un Monde », Drumont citant les noms vécus les brigandages et les exactions des personnages les plus hauts placés de la troisième République...

L'idée de ce livre reviendrait à M. Chirac, qui, avec l'éditeur Savine, aurait proposé à M. Gilly d'en accepter le patronage.

M. Gilly y parle longuement des dossiers d'Alavène qui comprennent à peu près tous les rapports de police qui ont été adressés au ministère de l'Intérieur...

Nos relations avec tous les gouvernements étrangers ont un caractère pacifique. Je me suis contenté d'être l'ami de l'Autriche et l'Italie n'a pas d'autre but.

En exposant sans nécessité l'Allemagne aux calamités d'une guerre même victorieuse, j'agis d'une façon incompatible avec ma foi chrétienne et avec les devoirs que j'ai à remplir comme empereur envers la nation allemande.

C'est par suite de cette conviction que j'ai cru qu'il était de mon devoir d'aller, de mon avènement au trône, saluer personnellement, non seulement mes alliés dans l'empire, mais aussi les autres souverains amis, et d'abord les souverains des Etats voisins de l'Allemagne, et de chercher à m'entendre avec eux pour accomplir la tâche que Dieu nous a imposée et qui consiste à assurer la paix et le bonheur à nos peuples, autant que cela dépend de notre volonté.

La confiance que l'on a témoignée envers moi et envers ma politique dans toutes les cours que j'ai visitées m'autorise à espérer que nous réussissons, les souverains mes amis et moi, à maintenir avec l'aide de Dieu, la paix de l'Europe.

Dans le passage du discours du trône relatif aux affaires intérieures, l'empereur rappelle d'abord les pénibles infortunes qu'il a éprouvées avant de monter sur le trône. Il dit que le douloureux souvenir des pertes auxquelles il fait illusion ne s'éteindra jamais entièrement dans la génération actuelle.

Cette pensée, ajoute-t-il, ne doit pas cependant m'empêcher de remplir virilement et fidèlement mes devoirs, en suivant l'exemple de mes prédécesseurs. C'est en m'inspirant de ce sentiment du devoir et en supposant qu'il est aussi profond chez vous, que je vous salue et vous souhaite la bienvenue.

Au cours des voyages que j'ai faits dans les différentes parties de l'Empire, j'ai constaté partout que les souverains et les peuples de l'Allemagne étaient attachés à l'Empire et avaient une confiance absolue dans son gouvernement.

Les manifestations que j'ai observées à ce sujet, me donnent la conviction que l'unité représentée par l'Empire a de profondes et solides racines dans toute la nation, et je ne puis m'empêcher d'exprimer à cet égard ma satisfaction et ma reconnaissance.

L'empereur mentionne ensuite l'incorporation de Hambourg et de Brême à l'union douanière allemande et la convention commerciale additionnelle conclue avec la Suisse. Il dit que le projet de budget de l'empire indique une situation financière satisfaisante, qui permettra d'affecter de nouveaux fonds aux dépenses indispensables et de faire des versements plus considérables aux Etats confédérés.

L'empereur signale avec satisfaction les résultats qui ont été atteints dans différents domaines économiques.

Le discours annonce en outre la présentation de projets de loi sur les successions, sur les associations économiques et sur les assurances des ouvriers contre les maladies et les infirmités de la vieillesse.

L'empereur dit à ce sujet : Je propose de continuer l'œuvre de la législation sociale commencée par mon grand-père. Je ne crois pas qu'il soit possible de banir la misère humaine à l'aide de mesures législatives, mais je pense que c'est le devoir du gouvernement de rechercher à atténuer cette misère, et d'affirmer, par la création d'institutions nécessaires, la part qu'il prend au sort des malheureux.

Le volume de M. Gilly a enfin paru ; le préfet de police en a transmis un exemplaire au cabinet du ministre de l'Intérieur et il a été remis à M. Floquet, qui a atteint le mois dernier, le chiffre de 644 millions 1/2.

Il est vrai que, dans cette augmentation, la part des importations de denrées alimentaires n'est pas moindre de 13 millions, ce qui indique que notre consommation intérieure continue à demander aux marchés d'outre-mer les produits qui leur font défaut. Mais il est un léger correctif à ces importations : ce sont nos ventes de produits similaires à l'étranger qui, elles, ont augmenté de 5 millions.

Ce qu'il y a de particulièrement satisfaisant dans ces chiffres, c'est que nos importations de matières premières nécessaires à l'industrie ont gagné 17 millions pendant que nos exportations de produits fabriqués progressaient de 12 millions 1/2. Ces mouvements semblent indiquer une légère reprise des affaires industrielles et commerciales, ce que paraissent montrer déjà, dans ces dernières semaines, la plus-value des recettes d'un certain nombre de nos réseaux de chemins

sultat pour une souscription ouverte il y a seulement quinze jours dans un journal hebdomadaire.

Rappelons que c'est du 1er au 6 décembre qu'aura lieu, à Paris, l'exposition des maquettes, projets et dessins relatifs à cette statue, mise au concours par le *Courrier Français*.

Les souscriptions continuent à être reçues par le *Courrier Français*, 14, rue Séguier, à Paris, qui publiera incessamment une seconde liste.

L'Esprit du « Journal de Roanne » — Dans son numéro de dimanche, le *Journal de Roanne* a essayé d'être spirituel et, comme les gens qui préparent les calembours, s'en est donné à cœur joie, sans le moindre à-propos, sur le dos de la Commission du théâtre, et plus spécialement sur celui du citoyen Bailly. Ce conseiller municipal a le tort immense pour notre confrère *talon rouge*, d'être cordonnier. Cette profession, qui vaut bien celle de M. Chesnelong, l'éloquant caractère, a excité la verve du journaliste réactionnaire et lui a fait rapporter une conversation que M. Bailly aurait tenue à un pompier de service au théâtre, dimanche dernier.

Or, M. Bailly n'a pas mis les pieds au théâtre dimanche dernier. Mais quand on fait un mot, il faut bien le lancer, au risque de faire une entorse à la vérité.

Simple histoire. — Nous n'avons pas coutume de publier les scandales. Le *Journal de Roanne* suffit à cette tâche. Mais comme nous craignons que, cette fois, il commette une omission nous allons la prévenir.

Il existe à Roanne un industriel parvenu, plus royaliste que M. de Larochefeuillade, plus clérical que le pape, qui n'admet dans son personnel que les femmes dont le corsage n'a rien de ces richesses tant appréciées des hommes. C'est ainsi qu'une de ses filles, âgée de 16 ans, la pauvre ! — a vu progressivement s'élargir sa ceinture jusqu'à un jour où, grâce au concours d'une femme de l'art, tout est rentré dans l'état normal.

Cette façon d'honorer le Créateur, dans la personne de ses créatures, nous laisserait indifférent, si le personnage n'était un puritain, s'il n'avait abusé d'une ouvrière confiée à sa garde et si enfin il n'avait cherché à rejeter sa faute sur un autre.

Des que la pauvre enfant eut enfin conscience de son malheur, il proposa à son cocher de prendre sur lui la responsabilité d'une paternité qu'il voulait, lui, à tout prix, désavouer et lui proposa, pour prix de son sacrifice, cinq billets de mille francs.

Le cocher, qui aime à faire ses affaires lui-même, refusa net, d'autant plus que la petite ne se sentait nul affection pour lui. Mais n'y aurait-il pas lieu de soumettre le cas au tribunal correctionnel qui nous semble compétent en la matière ?

Chèvres vagabondes. — Mercredi matin, M. Espié, demeurant rue du Jardin-Botanique, allait déclarer au Bureau de police que la veille, à 2 heures et demie de l'après-midi, il avait trouvé deux chèvres au monde devant sa maison et qu'il les avait mises en fourrière à l'hôtel Thibault, place St-Jean.

Les deux fugitives ont été rendues à leur propriétaire, M. Gelin, boucher, rue St-Antoine, qui leur a fait réintégrer l'écurie d'où elles s'étaient évadées.

Trouvailles. — Dimanche matin, M. Paire, fabricant de cotons, rue des Promenades, a déposé au bureau de police, un porte-monnaie qu'il venait de trouver sur la voie publique.

Ce porte-monnaie contenait neuf francs. — Dans la soirée du même jour, M. Nizès, instituteur, a trouvé rue Nationale, un autre porte-monnaie contenant 22 fr. et appartenant à Mme Pelletier, institutrice à Neulize, qui est rentrée en possession de son bien.

Tentative de vol avec escalade. — A une heure du matin, dans la nuit de lundi à mardi, les agents arrivant dans la rue St-Jean au moment où trois jeunes varieux cherchaient à escalader le mur de la maison portant le n° 25 et appartenant à M. Vermorel, logeur en garni. Malgré la diligence que mirent ces agents pour opérer une triple arrestation, ils ne purent réussir qu'à pincer Noël Victor-Emile, ouvrier plombier-zingueur, âgé de 17 ans, domicilié à Vichy, route de Gussat.

Les deux autres ont pris la fuite, mais il ne sera pas difficile de les retrouver grâce aux indications de leur complice, qui, comme un simple Wilson, a mangé le morceau. Ce sont les nommés Barrier Francisque, plâtrier-peintre, âgé de 18 ans, domicilié à Vichy près du pont du Chemin de fer, et Berthelot Antoine, demeurant à Gussat, rue des Fossés de la prison.

Les pickpockets. — Mme veuve Poyet assistait, attentive, à la vente mobilière que se faisait lundi matin sur la place St-Etienne lorsqu'un pickpocket lui a fort adroitement, dans sa poche, son porte-monnaie contenant 56 fr. 50 centimes.

Quand elle s'est aperçue de son malheur, la brave dame a bien couru au bureau de police, mais il lui a été impossible de donner les moindres renseignements sur son voleur. Aussi court-il en core.

Vol de Lapins. — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs se sont introduits dans la cour de la maison habitée par M. Jonard-Bonnet, tisseur, rue Magdeleine, et lui ont dérobé deux lapins.

Inutile de dire que ces malfaiteurs n'ont pas été retrouvés, car ils n'ont pas daigné à faire disparaître les pièces à conviction.

Accident du travail. — Jeudi, vers trois heures de l'après-midi, Poupet Pierre, journalier, âgé de 51 ans, montait des fagots par une échelle à la boulangerie Chenat, rue de Gador, quand il est tombé d'une hauteur de trois mètres.

Les blessures qu'il s'est faites ont nécessité son transport à l'hopital, où il a été conduit par les soins de M. Chenat.

Soldats en goquette. — Dans la nuit de lundi à mardi, deux caporaux et deux soldats du 98^e de ligne, dont nous taillons les noms se sont amusés à démolir la lanterne rouge qui indique le genre de commerce de la maison Just, située rue Magdeleine.

On leur attribuerait aussi la démolition de plusieurs rayons de bois au Bassin.

Cette distraction d'un goût douteux pourra leur coûter cher.

La Fraternité. — La Société de secours mutual « La Fraternité du Bâtiment et de

L'Ameublement » prévient les Collègues de toutes les corporations du Bâtiment et de l'Ameublement que ceux qui voudraient faire partie de la dite Société et profiter des avantages qu'offrent les statuts en vigueur pour se faire inscrire jusqu'au premier janvier. Passé ce délai la Société ne recevra des adhérents que conformément à l'article 7 des statuts modifiés.

Le Président, MONTEY.

Au théâtre de Roanne. — Mardi 27 novembre la troupe Martini donnera *La Grande Manivelle*, pièce en cinq actes et 8 tableaux de M. Georges Ohnet, représentée pour la première fois au théâtre de la Porte-Saint-Martin, en avril 1888.

Les principaux rôles seront tenus par Mlle Mariani, de l'Ambigu, Dargyle, de la Gaîté ; MM. Magnin de la Porte-Saint-Martin et Delmontier de l'Ambigu.

Le 17 décembre, M. Masset donnera *Le Parfum*, le dernier succès du Palais-Royal. Le 24 décembre le même directeur revendra pour donner *Pépé* la dernière pièce de Meilhac qui a été jouée récemment au Français.

Proxénétisme. — Le sieur Déchaume exerce rue des Capucins, sans payer patente, le métier qu'on exerce me Déchaumée moyennant 1,000 francs par an. Il a pour faider dans cette tâche, la fille Couzouilles Annette, âgée de 30 ans, qui, comme lui, a eu déjà mille à partir avec la justice.

Mais tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse. Cette semaine la fille Prajoux étant allée se plaindre d'avoir contracté une maladie vénérienne chez le sieur Déchaume, la police a fait une enquête et a découvert que cet ignoble individu était coupable d'excitation à la débauche envers trois mineures.

En attendant que le tribunal inflige à ce couple la correction à laquelle il a tous les droits, il serait bon de procéder à un nettoyage sérieux des établissements de ce genre.

M. le commissaire de police, qui n'a pas les mêmes raisons que son prédécesseur pour réserver cette mesure, ne tardera pas à la prendre, nous en sommes persuadés.

Union métallurgique. — MM. les ouvriers métallurgistes, désirent fêter la St-Eloi, sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir samedi 24 courant, salle de Venise, à huit heures.

Ordre du jour : versement des cotisations. Le Secrétaire, DURIER.

Aux commerçants. — Un jeune homme au courant de la comptabilité commerciale demande à tenir de petites comptabilités.

S'adresser au bureau du journal pour plus amples renseignements.

12 Pilules !! — La Ferté-sur-Aube (Haute-Marne), le 2 août 1888. — Je souffrais d'une constipation opiniâtre, qui m'occasionnait de violentes coliques et un mal de tête journalier. J'ai pris seulement 12 Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte de 50 pilules) et tous mes maux ont disparu comme par enchantement. Plusieurs personnes à qui j'elles ai recommandés s'en sont également bien trouvés.

(Sig. lég.) AGUILLE RENAUD, mécanicien.

Une surprise agréable. — Docelles (Vosges), le 29 août 1888. — Les personnes qui m'ont connue auparavant, ont peine à me reconnaître maintenant ; j'étais toujours souffrante et chétive, mais depuis que je prends vos excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je suis en parfaite santé. Je veux toujours en avoir à la maison.

(Sig. lég.) Mlle JOSÉPHINE RENVY. A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, à Paris.

Bien au-delà de ce qu'on avait espéré ! — Personne n'aurait cru que le nouveau produit, le Baume Victor contre les douleurs, aurait un succès si rapide ; de nos côtés les attestations affluent ; il n'y a rien de meilleur contre les douleurs.

Foussernagne, par Fontaine (Haut-Rhin), le 21 octobre 1888. — Je souffrais d'une douleur qui allait de la hanche droite jusqu'au genou ; après quelques consultations avec le Baume Victor (2 francs le flacon), j'ai pu reprendre mon travail. Je vous adresse à la publier.

(Sig. lég.) J. JULY. A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, à Paris.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE ROANNE

L'Affaire Sapin. — Sapin est ce facteur de Jarnosse, arrêté il y a quelques jours, pour ouverture d'un pli recommandé et vol d'une somme de cent francs.

Nos lecteurs se souviennent sans doute des circonstances qui avaient accompagné l'accomplissement de ce vol.

Le 27 octobre dernier, M. P. G., boucher à Roanne, mettait à la poste, à destination de Jarnosse et à l'adresse de M. Traclet, un pli recommandé contenant huit billets de cent francs. Le lendemain, 28 octobre, cette lettre était remise au destinataire avec une large déchirure grossièrement recollée, au moyen de deux morceaux de papier gommé.

L'état de l'enveloppe indiquait, à n'en pas pouvoir douter, que la lettre avait été ouverte avant d'arriver à sa destination, et M. Traclet en fut immédiatement l'observation au facteur. Celui-ci répondit simplement « qu'il remettait la lettre telle qu'il l'avait reçue lui-même ». M. Traclet consentit alors à prendre livraison de la lettre et à signer le carnet de décharge du facteur.

Ce dernier, une fois parti, on ouvrit complètement l'enveloppe et on s'aperçut qu'un des huit billets de cent francs dont la lettre annonçait l'envoi, manquait à l'appel.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur Sapin, dont la négligence et l'ivrognerie étaient, à Jarnosse, de notoriété publique, et ces soupçons se confirmèrent bien vite lorsqu'on apprit que le lendemain même du vol, Sapin était allé à Charlieu faire changer un billet de cent francs, et que lui, qui la veille n'avait pas un sou, avait payé, le 27 octobre, une série de dettes datant de plusieurs mois.

Mis immédiatement en état d'arrestation, Sapin fut emmené, protestant vivement contre l'illégalité de sa détention. Durant tout le cours de l'instruction, son assurance ne s'est pas démentie un seul instant et il a été complètement impossible de lui arracher le moindre aveu.

Aujourd'hui, à l'audience, Sapin a persisté dans ses dénégations, lutant désespérément contre l'évidence même.

Tous les témoins qui viennent déposer à la barre sont très affirmatifs et leurs dépositions sont écrasantes pour le prévenu.

Néanmoins, après une chaude plaidoirie de M^e Henry, le tribunal déclarant que la remise des fonds à la poste n'est pas légalement établie, émette l'acquittement de vol et ne retenu contre Sapin que le délit d'ouverture de lettre, le condamne à un mois d'emprisonnement.

Chasseur endurci
L. Ch... ne craint pas de chasser sur les terres de ses voisins ; c'est ainsi qu'il a été pris deux fois en moins de quinze jours par le garde particulier de M. Beluze à Montagny.

Heureusement pour le prévenu, son casier judiciaire est aussi blanc que la conscience de M. Numa Gilly et le tribunal le condamne seulement au minimum de l'amende : 16 fr., plus 1 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile pour chacun des deux délits.

Encore le revolver
Généralement quand on vient de passer un acte de vente on se contente d'apposer sa signature au bas de l'acte et parfois d'aller trinquer au cabaret. Le prévênu Vial lui a tenu une manière spéciale de clore ses marchés : il les scella de coups de revolver. Ajoutons bien vite que ce procédé tout nouveau n'a pas été du goût de la police qui a purement et simplement dressé procès-verbal contre Vial.

Aujourd'hui le prévenu attrape 16 francs d'amende pour port d'arme prohibée.

L'un des témoins de cette affaire a fait la joie de l'auditoire en venant déclarer « que la détonation s'était fait sentir ».

Vent de bise
Tous les Roannais connaissent le pêcheur fameux qui répond à cet agréable surnom.

Vent de bise, chacun le sait, n'a pas son pareil pour prendre rapidement une excellente friture, mais il n'a pas son pareil non plus pour atraper les procès-verbaux des gardes du barrage. C'est ainsi qu'il comparait aujourd'hui en police correctionnelle pour la première fois, au rôle de « comparant ».

C'est une façon de parler évidemment puisque le vent de bise fait défaut. Pour cette fois il pêche six jours de prison et 100 fr. d'amende, Goujons réjouissez-vous !

Zed.

CHRONIQUE RÉGIONALE

CHARLIEU
Vol. — Le sieur X., demeurant boulevard Thiers, s'était absenté quelques jours de Charlieu. A son retour il ne trouva plus dans sa chambre, la malle qui contenait ses effets. Des recherches faites aussitôt amenèrent la découverte d'un cadavre, parden de la malle, dans un pré voisin. Mais hélas ! dans quel état. Par une horrible blessure au flanc, elle avait laissé échapper tout son contenu.

Les malfaiteurs qui ont pénétré dans la chambre de M. X..., ont su adroitement crocheter la serrure, ne laissant aucun indice capable d'éclairer la justice.

LA PACAUDIÈRE
Au théâtre de la Gaîté. — Ce théâtre donne une représentation le lundi de chaque semaine. Après demain on y donnera *Une cause célèbre*, drame à grand spectacle, en cinq actes de d'Ennery.

Injures à un inspecteur des Enfants assistés. — La femme Claire de Lapacaudière avait écrit un café du rôle âgé à élève. Elle le soigna si mal et l'envoya étonné dans un état si misérable que le sous-inspecteur le lui retira et la fit priver de ses gages suivant les règlements. La femme Claire en conçut une colère effroyable et se mit à injurier à plusieurs reprises des personnes très honorables de Lapacaudière qu'elle accusait de ses propres torts. Elle alla même jusqu'à insulter le sous-inspecteur qui fit dresser procès-verbal par le gendarmier.

Grâce à l'indulgence du tribunal pour la misère de cette femme, elle n'a été condamnée qu'à 16 francs d'amende.

Un âne malicieux. — Chaque bête a sa malice et l'âne de X... vient d'en donner une fois de plus la preuve. Mardi matin, ennuyé d'attendre son maître qui faisait la divette bouteille au café Pelletier, le rossignol d'arcadie s'y est introduit en sautant de sa belle voix tous les consommateurs, qui à coups de bâton, n'ont pu le chasser que quand son chef de file a bien voulu déguerpir. Le rustre était peut-être venu un descendant de l'âne de Balaam, mais il n'a pas eu le don de se faire comprendre comme celui-ci.

NÉRONDE
Les Prévoyns de l'avenir. — Dimanche prochain, 25 courant, une fête de propagande sera donnée — avec le concours de la Fanfare de Néronde, — sous les auspices de M. Réal, conseiller général et maire de cette ville, dans la grande salle de la mairie.

La conférence sur le passé, le présent et l'avenir de cette société philanthropique, sera faite à trois heures du soir, par M. Dequaire, l'éloquent orateur de la Ligue française de l'Enseignement.

POUILLY-Ss-CHARLIEU
Le Chemin de fer de Pouilly à Chalou. — Le chemin de fer comme nous l'avons prévu, n'aura pas encore ouvert le 1^{er} décembre. La réception des travaux n'est pas même annoncée, de sorte qu'il ne faut pas compter sur l'ouverture avant le premier janvier, si même elle peut avoir lieu à cette date.

Cependant, tout paraît bien déterminé ; les entrepreneurs de la pose de la voie auront terminé cette semaine ; ceux des gares et des maisons ont été entièrement terminés ; on dit même que l'Etat, contre son habitude, accélère les travaux de la pose du télégraphe. Il est vrai que le pont métallique du Sorin n'est pas encore arrivé et qu'il faudra bien un mois pour le monter, mais on peut entrer en gare de Pouilly en empruntant la voie et le pont de la ligne de Paris-les-Moines.

Avons encore un peu patience, nous devons y être habitués, il y a dix ans que nous attendons, peut-être en verrons-nous bientôt la fin.

Un jour fatal. — Entre Pouilly et Charlieu existe un trou à chanx qui paraît exercer la funeste attraction de ces gouffres qui dans l'antiquité attirèrent, fascinaient les navigateurs et les engoutissaient infailliblement.

Vendredi soir de la semaine dernière un voyageur se détournait de la route pour aller se reposer et se chauffer après de ce four. Après s'être assis sur le bord, il ne tarda sans doute pas à être asphyxié, puis pendant l'équilibre il est tombé en avant sur les pierres du four. Vers le matin, lorsque le feu eut monté, le malheureux à eu tout le côté gauche brûlé. Ses chairs et sa graisse alimentèrent le foyer, on apercevait de loin la flamme qui s'élevait au-dessus du four. Les premières personnes arrivées sur le théâtre du sinistre, le trouvèrent à moitié consommé par les flammes, et méconnaissable. Encore une famille qui sera privée d'un des siens sans pouvoir faire constater sa disparition ! Ce malheureux ne paraissait pas très âgé, et les débris de ses vêtements n'indiquaient pas la misère. Il avait sur lui trois francs, deux francs de l'argent de sa poche, et un velour était entré dans une paire de bottes ; il portait deux chemises dont l'une excellente ; on a trouvé sur lui dix-neuf sous ;

une pièce de cinquante centimes et neuf sous en billon. Après les formalités, on l'a enterré dans le cimetière de Pouilly.

Il y a deux ans, un événement de ce genre avait été tristement le pays. Un pauvre voyageur pour se reposer et se rafraîchir était venu se coucher tout à fait sur les pierres du four. Le lendemain, on le trouva asphyxié, mais le feu avait éparpillé son cadavre.

AMBIERLE
Incendie. — Un incendie s'est déclaré dimanche dernier, à 5 heures du soir, au hameau Jacquet situé à trois kilomètres d'Ambierle. Une maison appartenant aux époux D..., boulangers à Saint-Martin-d'Estreaux, a été la proie des flammes et le toit en s'effondrant tout à coup a failli causer une catastrophe. Plusieurs personnes qui étaient sur ce toit sont tombées dans le feu, heureusement sans se faire aucun mal.

Le marguillier, qui avait refusé de sonner le tocsin lors de l'incendie Badol, a été plus gracieux cette fois. Mais malgré le concours pressé de tout le monde le sinistre a atteint de grandes proportions. On évalue à 5,000 francs les pertes couvertes par des assurances.

Une bonne nouvelle. — On parle encore tout bas de l'organisation d'une fanfare à Ambierle. Le chef déjà désigné serait un jeune marié qui viendrait s'établir dans la commune.

Nous souhaitons que cette bonne idée ait le succès qu'elle mérite.

CHANGY
La foire. — La foire qui s'est tenue dimanche dernier à Changy a été fort belle. Grâce à la tenue magnifique beaucoup de personnes sont venues de la ville et des campagnes voisines.

Les prix, qui avaient été assez fermes pendant la journée, ont baissé beaucoup vers le soir. On a pourtant remarqué que des porcs avaient été vendus jusqu'à 43 francs le quintal.

Voici les premiers froids.
Pour se préserver les voies respiratoires de l'air humide et des brouillards et éviter rhumes, toues et leurs conséquences, supez simplement quelques Pastilles émollientes, trouvez dans toutes les pharmacies. Bien se méfier des imitations et contrefaçons vendues à bas prix.

Grand Succès d'un nouveau Produit
Fénéry, par Parthenay (Deux-Sèvres), le 20 octobre 1888. — Le BAUME VICTOR prodige de résultats vraiment merveilleux. Un jeune souffrait depuis plusieurs jours d'une névralgie qui le rendait presque folle, elle fut guérie instantanément après avoir employé le BAUME VICTOR. Plusieurs autres personnes en firent usage contre des migraines, maux de tête et rhumes de cerveau, toutes furent guéries immédiatement. Deux femmes qui souffraient d'une véritable rage de dents, furent guéries comme par enchantement. Je vous permets de grand cœur de publier ces résultats.

E. DABIN, instituteur M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Une heureuse Initiative.
M. Jules Roque, directeur du *Courrier Français*, annonce dans son dernier numéro qu'il offre une somme de huit mille francs, produit de la souscription ouverte dans son journal, pour l'exécution d'une statue Lazare Carnot, le vainqueur de Wattignies, plus mille francs pour un dessin consacré de l'organisation de la commune.

Cinq prix furent deux mille francs et seront également décernés aux Numéros 2, 3, 4, 5 et 6. Les projets, maquettes et dessins devront être déposés le 1^{er} décembre 1888, c'est-à-dire à la fin du mois, à l'adresse des Beaux-Arts. Le règlement du concours paraîtra dans le dernier numéro du *Courrier Français* sera d'ailleurs envoyé à tout artiste qui en fera la demande au *Courrier Français*, 14, rue Séguier, Paris.

Procès-verbal par lequel les journaux littéraires offriront aux écrivains les mêmes avantages que notre confrère Jules Roque accorde aux artistes.

ÉTAT CIVIL DE ROANNE

Mariages 6.
Du 19. — Rome Marie-Pierre-Albert, 21 ans, cultivateur, et Bénon Rosalie, 21 ans, repasseuse. — Du 22. — Christophe Benoît-Henry, 25 ans, propriétaire-cultivateur, et Chéripin Benoîte, 18 ans.

Naissances 18.
Du 19. — Clotaire Ismaël-Antoine, fils de Jean-Emile, tisseur, et de Gilles Victorine, lingère. — Griffon Antoinette, fille de Joseph Alexandre, jardinier, et de Lasseigne Claudine, tisseuse. — Fouillard Georges-Paul-Charles, fils de Charles, employé de commerce, et de Gardet Pierrette. — Robin François, fille de Claude, cordonnier, et de Deporte Victorine. — Laville Jean-François-Joseph, fils de Louis-Benoît, et de Boissier Anne, boulangers. — Un enfant naturel.

Nécrologie
EDMOND GONDINET
Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Edmond Gondinet, l'auteur dramatique bien connu. Il était né le 7 mars 1829, à Laurière (Haute-Vienne). Fils d'un directeur de l'administration et devenu en 1868, sous-chef de bureau au ministère des Finances. Il donna sa démission à cette époque pour se consacrer tout entier au théâtre.

Il avait débuté cinq ans auparavant comme auteur dramatique par un acte en vers, *Trop curieuse*, représenté au Théâtre-Français, et donné en 1865, au Gymnase, les *Victimes de l'argent*, trois actes en vers, et les *Révolutionnaires*, comédie en un acte.

En 1867, il obtint son premier succès marqué, au même théâtre, avec la *Grande Bibliothèque*, un acte. Moins heureux avec le *Comte Jacques* (1868, trois actes), il réussit tout à fait, la même année, avec les *Grandes Demoiselles*.

Après avoir remporté deux succès au Palais-Royal avec *Gavaud, Minard et Co* (1869, trois actes) et le *Plus heureux des trois*, en collaboration avec M. Eugène Labiche (1870), M. Gondinet voulut tenter de nouveau la scène du Théâtre-Français avec un grand acte, *Châtillon*, comédie, qui n'obtint qu'un succès d'estime. Vers la même époque, M. Gondinet fit, avec des résultats partagés, plusieurs tentatives en des genres très divers : *Le Roi Va dit*, opéramus en trois actes, musique de M. Léo Delibes (1873) ; *Libres !* drame en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1874), et *Gilberte*, comédie en quatre actes, avec Raymond Deslandes (Vaudeville, 1874), qui lui produisit quelques-unes des meilleures bouffonneries de son répertoire au Palais-Royal ; le *Chef de division*, le *Homard*, le *Panache*, le *Tunnel*, les *Convictions de papa*, le *Professeur pour Dames*, les *Vieilles Couches*, etc.

Une énumération complète des œuvres dramatiques de M. Edmond Gondinet nous entrainerait trop loin ; elle serait peut-être inutile, en ce qui concerne surtout les dernières productions de cet auteur, dont la fécondité fut à certains moments surprenante ; les amateurs de théâtre ne peuvent les avoir oubliées. Citons cependant : *Le Club* (Vaudeville, 1877), avec M. Jules Cohen ; les *Tapageurs* (Vaudeville, 1879) ; la *Belle Madame Domis* (Gymnase 1877), avec M. Hector Malot, les *Cascaides* (Gymnase), avec M. Pierre Véron, et surtout, il y a deux ans, *Un Parisien*, représenté avec succès à la Comédie Française. La plus récente pièce de M. Gondinet, *Dégommé*, avait été jouée cette année même au Gymnase.

LE TOUAGE SUR LE RHONE

Le projet de dérivation d'une faible partie des eaux du Rhône pour servir à l'irrigation des vallées que traverse le grand fleuve, a toujours rencontré une vive opposition de la part de la Chambre de commerce de Lyon. Récentement encore, son président, M. Scève, soumit pour ainsi dire le Président de la République d'opposer son veto à l'exécution de ce projet.

Les Lyonnais prétendent que si l'on enlève du Rhône une seule goutte d'eau, il ne faut plus songer à faire circuler la plus petite coulée de noix sur un fleuve où l'on a, depuis dix ans, englouti des quantités de millions, sans succès, pour le rendre navigable d'une façon régulière. Il faut croire que ces sacrifices n'ont pas servi à grand-

chose, et que la navigabilité du Rhône est toujours bien précieuse, puisqu'il suffirait de détourner quelques mètres cubes d'eau pour qu'il ne soit plus possible d'y faire circuler un bateau.

Les riverains du Rhône, depuis Vienne jusqu'à Beaucuire et Arles, savent à quoi s'en tenir sur la possibilité d'établir un service régulier de navigation sur leur fleuve. Ils veulent passer des bateaux, de temps à autre, mais quand le mistral souffle, ce qui arrive assez fréquemment, quand en été la fonte des neiges fait déborder les affluents du fleuve et grossi son cours, quand en hiver le froid a gelé les torrents et arrêté le tribut qu'ils lui apportent, les eaux sont basses, et l'on voit les graviers au milieu, la navigation se trouve forcément arrêtée. Brouillards, mistral, sécheresse ou grandes eaux entraînent bien la navigation pendant 450 jours par an. Aussi ne s'ingrènt-elles qu'en gère des projets d'établissement d'un service de touage de Lyon à Arles, que l'on dit en voie d'organisation, et pour lequel on se proposerait de demander au public, par voie d'émission, une douzaine de millions, au bas mot.

Douze millions, cela fait six cent mille fr. d'intérêts par an, c'est-à-dire qu'il faudrait que la future Société fit 600,000 fr. de bénéfices nets, pour pouvoir donner 5 % à ses actionnaires ou obligataires. Six cent mille francs de bénéfices nets supposent un chiffre d'affaires de 6,000,000 tonnes par an, au petit moyen de 7 ou 8 fr. la tonne. Or, c'est à peine si aujourd'hui et malgré le bas prix du fret, le Rhône sur tout son parcours, transporte 230,000 tonnes, qui ressortent au plus à une moyenne de 5 fr. la tonne, car une faible quantité seulement de cet insignifiant tonnage est rapportée au parcours entier.

Il suffit d'ailleurs d'examiner les résultats financiers du touage sur la Seine, fleuve au cours peu rapide, ne charriant ni sable ni gravier et offrant un mouvement de navigation huit ou dix fois plus considérable que celui du Rhône, pour se convaincre que les entreprises de ce genre sur le fleuve méridional sont d'avance condamnées à la faillite.

Voici les chiffres qui le prouvent : La Société de touage de Conflans à la mer, fondée en 1870 au capital de cinq millions de francs, fut obligée, en 1882, de réduire son capital des trois quarts, à un million 375,000 fr. C'est-à-dire que chaque action de 500 francs représente un capital nominal de 2,000. Ces titres ne trouvent pas preneur aujourd'hui à 400 fr.

Si c'est pour offrir un pareil placement à l'épargne que Messieurs de la Chambre de commerce de Lyon combattent avec un si grand acharnement les canaux d'irrigation à dériver du Rhône, nous leur en laisserons tous les avantages.

Ces Messieurs, et le journal qui leur sert d'organe officiel, devraient bien voir que tous leurs arguments contre cette œuvre si grandement utile des canaux d'irrigation se retournent contre eux, malgré ce que l'esprit commercial des Lyonnais a d'inventif. N'avaient-ils pas trouvé récemment que le Midi devait être privé des canaux d'arrosage, pour permettre aux torpilliers de descendre plus rapidement de Lyon à Marseille !

(Correspondance de la Presse départementale)

ÉTAT CIVIL DE ROANNE

Mariages 6.
Du 19. — Rome Marie-Pierre-Albert, 21 ans, cultivateur, et Bénon Rosalie, 21 ans, repasseuse. — Du 22. — Christophe Benoît-Henry, 25 ans, propriétaire-cultivateur, et Chéripin Benoîte, 18 ans.

Naissances 18.
Du 19. — Clotaire Ismaël-Antoine, fils de Jean-Emile, tisseur, et de Gilles Victorine, lingère. — Griffon Antoinette, fille de Joseph Alexandre, jardinier, et de Lasseigne Claudine, tisseuse. — Fouillard Georges-Paul-Charles, fils de Charles, employé de commerce, et de Gardet Pierrette. — Robin François, fille de Claude, cordonnier, et de Deporte Victorine. — Laville Jean-François-Joseph, fils de Louis-Benoît, et de Boissier Anne, boulangers. — Un enfant naturel.

Nécrologie
EDMOND GONDINET
Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Edmond Gondinet, l'auteur dramatique bien connu. Il était né le 7 mars 1829, à Laurière (Haute-Vienne). Fils d'un directeur de l'administration et devenu en 1868, sous-chef de bureau au ministère des Finances. Il donna sa démission à cette époque pour se consacrer tout entier au théâtre.

Il avait début

Etude de M^e Marc VERRIERE, licencié en droit, avoué à Roanne, place St-Etienne.

VENTE DE BIENS DE MINEURS

Deux Beaux

DOMAINES AVEC ETANGS

Sis à BUSSY-ALBIEUX

Arrondissement de Montbrison (Loire) Dépendant de la succession bénéficiaire de Monsieur Jean-Claude-Adrien ALLIER,

Adjudication au MARDI 18 DÉCEMBRE 1888 à neuf heures du matin

Au Tribunal civil de Roanne, devant M. Sardaine, Juge, à ce commis.

PREMIER LOT

DOMAINE DE LA BROUSSE

Comprenant quarante-sept hectares, cinquante-et-un ares, soixante-dix-sept centiares (47^h, 91^a, 77^c), savoir :

1^o Bâtimens d'habitation et d'Exploitation, Cour, Jardin, 3 Prés, cinq Terres, ensemble..... 42^h, 31^a, 76^c

2^o Neuf Terres, formant un ensemble de vingt-trois hectares, sept ares, quarante-quatre centiares, ci..... 23^h, 07^a, 44^c

3^o Un Pré d'un hectare, ci..... 1^h » »

4^o Terre et pâture et moitié d'un Vigne, entourée de haies, ensemble dix hectares, vingt-neuf ares, soixante-dix-sept centiares, ci..... 10^h, 29^a, 77^c

5^o Trois parcelles de Pré, au lieu dit de Laprat, d'une contenance d'un hectare, quatre-vingt-deux ares, quatre-vingt-centiares, ci..... 18^h, 2^a, 80^c

Total..... 48^h, 51^a, 77^c

Mise à prix, quarante mille francs, ci 40.000

DEUXIÈME LOT

UN DOMAINE

Appelé du PIERRAT D'une contenance de quarante-cinq hectares, quatre-vingt-huit ares, dix centiares, composé de :

1^o Terre des Pierrats, y compris bâtimens d'habitation et d'exploitation, ont été créés deux nouveaux prés, le tout d'une contenance de vingt-cinq hectares, vingt-six ares, soixante-dix centiares, ci..... 25^h, 26^a, 70^c

2^o Partie d'Etang, convertie en pré, d'une contenance de trois hectares, ci..... 3^h » »

3^o Trois Terres ou anciens Etangs, dits du Pierrat-d'en-haut d'une contenance de onze hectares, quarante-trois ares, cinquante centiares, ci..... 11^h, 43^a, 50^c

4^o Un Pré appelé Picon, d'une contenance d'un hectare, soixante-dix ares, ci..... 1^h, 70^a »

5^o Terres appelées les Colmans d'une contenance de deux hectares, quatre-vingt-un ares, ci..... 2^h, 81^a »

6^o Autres Terres et Vignes d'une contenance totale de un hectare, soixante-six ares, quatre-vingt-dix centiares, ci..... 1^h, 66^a, 0^c

Total quarante-cinq hectares, quatre-vingt-huit ares, dix centiares, ci..... 45^h, 88^a, 10^c

Mise à prix, vingt mille francs, ci 20.000

TROISIÈME LOT

LA MOITIÉ DE DEUX ETANGS

Appelés Du Mat et Baldoine

1^o Neuf hectares, soixante-quatre ares, soixante-dix-sept centiares, ci..... 9^h, 74^a, 77^c

2^o Moitié exacte de la Pâturée de la Prat, soixante-douze ares, treize centiares, ci..... 7^h, 2^a, 13^c

Total..... 16^h, 76^a, 90^c

Mise à prix, six mille francs, ci 6.000

Ces deux Domaines sont en plein rapport; et sont situés dans un beau pays de chasse et de pêche.

Ils sont desservis par la ligne de Montbrison à Thiers et distants de la gare de Boen de six kilomètres. Ces immeubles sont affermés pour la chasse, avec réserve du droit de chasse pour le propriétaire et les personnes qui l'accompagnent.

Pour extrait, Signé : VERRIERE.

Pour les renseignements, s'adresser : soit à M^e Marc VERRIERE, avoué à Roanne, place St-Etienne; soit à M^e ALLIER, ancien notaire, à Ambierle; soit au greffe du Tribunal civil de Roanne, où est déposé le cahier des charges.

Etudes de M^{es} CORNELOUP et VERRIERE, avoués à Roanne

VENTE PAR LICITATION

EN SIX LOTS

D'IMMEUBLES

Situés à ROANNE

Dépendant de la communauté ayant existé entre M. Pierre Cressille et dame Anne Béraud et de la succession de Pierre Cressille.

COMPRENANT :

Le premier lot — UNE BELLE

MAISON NEUVE

Située angle des rues Gambetta et Carnot où est installée la succursale de la Banque de France

Mise à Prix... 50,000 fr.

Le deuxième lot — UN PETIT

EMPLACEMENT A BATIR

CONTIGU AU PREMIER LOT

Mise à Prix... 2,000 fr.

Le troisième lot — UN

TÈNEMENT DE BATIMENTS

ET AISANCES

AVEC BEL

EMPLACEMENT A BATIR

Situé rue Gambetta, 10.

Mise à Prix... 15,000 fr.

Le quatrième lot — UN

TÈNEMENT DE BATIMENTS ET AISANCES

Situé rue du Marais, 41

Mise à Prix... 10,000 fr.

Le cinquième lot — UNE

MAISON DE PRODUIT

Située rue du Collège, 37

Mise à Prix... 25,000 fr.

Et le sixième lot — UNE

PETITE REMISE

Située cour Parent

Mise à Prix... 1,500

Adjudication en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, au MARDI 18 Décembre 1888, à neuf heures du matin.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e CORNELOUP, avoué poursuivant ou à M^e VERRIERE, avoué colicitant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Roanne, où il est déposé.

Pour extrait, Signé : CORNELOUP.

Etude de M^e CORNELOUP, avoué, à Roanne, rue des Bourrasnières, 21

DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS

Suivant exploit de l'huissier RIVOLLIER

de Roanne, en date du vingt-deux novembre mil huit cent quatre vingt huit, enregistré, dame Joséphine Muguet, épouse de M. Claudius Coste, ébéniste, avec lequel elle demeure au Coteau, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens et liquidation de ses reprises.

M^e CORNELOUP occupera dans l'instance pour la dite dame.

POUR EXTRAIT : Signé : CORNELOUP.

A VENDRE

1^o DEUX MAISONS

Sises rue Mulsant, rendement... 1.200 fr.

2^o UNE MAISON

Située au centre de la Ville (quartier d'avenir), rendement... 1.600 fr.

Ces maisons de construction récente offrent à tous les points de vue les aises désirables. — Facilités de paiement.

S'adresser à M. L. Gande, rue de l'Entrepôt, 111.

Liquidation Générale

DE TOUTES LES MARCHANDISES

MAISON J. BANCILLON

18, Rue des Bourrasnières, 18 ROANNE

Lainages, Nouveautés, Draperies, Confections, Soieries, Ameublements, Tapis, etc.

Voulant écouler à tout prix, en vue d'une organisation nouvelle, tout le stock existant actuellement, toutes nos marchandises ont été frappées d'un rabais considérable.

Les personnes qui voudront bien nous visiter seront convaincues des avantages que nous leurs offrons.

A LOUER

TOUT LE TROISIÈME ÉTAGE

DE LA

Maison AUBOYER, place de l'Hôtel-de-Ville

Pouvant servir à une administration ou pouvant se diviser en deux beaux logements très confortables. — Au besoin, on louerait un seul appartement de 7 pièces et dépendances.

S'adresser à M. Goninard, greffier du Tribunal de Commerce.

LA MONTRE FRANÇAISE

Un de nos meilleurs horlogers, de Besançon,

fabrique, en ce moment, des montres dites « Françaises », qui sont un succès prodigieux, parce que malgré leur bon marché incroyable (1^{re} qualité, métal blanc argenté : 46 fr.; qualité supérieure, métal jaune doré : 49 fr.; et pour dame : 26 fr.), elles sont jolies, solides et garanties deux ans, sur facture, comme les montres du prix le plus élevé.

Pour recevoir, franco à domicile, par la poste, une de ces montres, envoyer un mandat-poste, de 46, 49 ou 26 fr., à M. Mathurin BLANG, horloger, Grande-Rue, 431, à Besançon (Doubs) (ajouter 4 fr., si l'on désire que la montre soit accompagnée d'une chaîne moderne et solide argenture triple).

N. B. — Si l'on désire d'autres genres de montres, argent ou or, soit pour homme, jeune garçon ou dame, demander le catalogue détaillé. Tous les articles d'horlogerie sont garantis sur facture et vendus, en détail, au même prix qu'en gros.

Médecine végétale, dépurative, purgative anti-plaieuse et anti-billieuse

PILULES DE SUEZ

Ces Pilules, composées uniquement de substances végétales, constituent un remède souverain contre toutes les maladies occasionnées par la constipation, l'amaigrissement et de la bile, l'impureté du sang, etc., etc.

DÉPOT GÉNÉRAL

Pharmacie Kleber, 72, Avenue Kleber

PARIS

et dans toutes les Pharmacies de France et de l'Étranger.

Prix de la boîte : 2 fr. 50; demi boîte 1 fr. 50

Les expéditions peuvent se faire par la poste contre un mandat ou timbres-poste.

DÉPÔT A ROANNE, PHARMACIE GERBAY

PAUL ROSSEL

Maison de Confiance fondée en 1840

AMEUBLEMENTS COMPLETS

Fabrique et Magasins :

69 et 71, Faub. St-Antoine

PARIS

GRAND CHOIX EN MAGASIN

DE MEUBLES

DE CHAMBRES A COUCHER, SALLES A MANGER, SALONS

TENTURES ET CABINETS DE TRAVAIL

Avec une RÉDUCTION DE PRIX considérable sur les maisons ne fabriquant pas

50 p. 0/0 meilleur marché que les Magasins de NOUVEAUTÉS.

On demande des Représentants

VINS D'ESPAGNE

M. PERRICHON, 71, rue de l'Entrepôt,

à Roanne, tient à la disposition du public un important stock de VINS D'ESPAGNE qu'il cédera à des prix avantageux.

Prix : Depuis 30 fr. l'hectolitre.

COURS DE CHANT & DE SOLFÈGE

M^{lle} VINCENT, professeur au Conservatoire, prendrait des élèves à Roanne.

CONCERTS & SOIRÉES

Lui écrire, 14, rue du Palais-de-Justice, 14 Saint-Etienne

M^{me} SAINT-JEAN

SOMNAMBULE DE 1^{er} ORDRE

84, Rue Ste-Elisabeth. — ROANNE

(Maison Giraud au 1^{er})

Nous apprenons l'arrivée dans notre ville de Madame SAINT-JEAN, bien connue dans la région par les services qu'elle a rendus à un grand nombre de personnes qui se sont adressées à elle, car elle a toujours fournies renseignements les plus précis relatifs à toutes les circonstances de la vie.

Elle a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'elle reçoit tous les jours, de neuf heures du matin à midi, et de deux heures à sept heures du soir.

Le dimanche, elle reçoit jusqu'à midi seulement.

Consultations par l'étude des lignes de la main.

PRIX MODÉRÉS

Nota. — M^{me} SAINT-JEAN pouvant être appelée à Paris d'un jour à l'autre, invite les personnes qui désirent la consulter à venir de suite.

Aux Incrédules !

Incrédules, lisez ce qui suit et dites-nous après ce que vous en pensez.

« A Monsieur Rocher, 412, rue de Turenne, Paris.

« Je vous prie de m'envoyer de suite un flacon de votre Poudre Rocher à 2 fr. 50. J'en prends tous les jours à cause du bien immense qu'elle me fait. Les étonnements et le ballonnement de mon ventre m'empêchaient de marcher et de rester couchée; je ne pouvais plus manger.

« Depuis que je prends de votre excellente Poudre de Rocher, je vais de mieux en mieux et le soulagement que j'éprouve me fait bénir l'auteur d'une si heureuse découverte. Vous pouvez, si cela vous est agréable, publier ma lettre qui est bien au-dessous de tous les éloges que vous méritez. Recevez, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et celle de mon admiration pour votre merveilleuse Poudre, dont je me propose de faire un usage.

Mlle C. JANIER, à Romagne (Vienne).

Envoi gratis et franco d'une dose laxative pour adultes Poudre Rocher, à toute personne qui en fera la demande, 412, rue Turenne. Le flacon 2 fr. 50.

AVIS

A MM. LES PROPRIÉTAIRES AGRICULTEURS

Grande Fabrique Roannaise

TUYAUX & AQUEDUCS

EN CIMENT

M. J. BOULARD, entrepreneur hydrographe

ROANNE. — 13, Rue Carnot, 13. — ROANNE

DÉPÔT DE CEMENTS, PREMIÈRES MARQUES; CHAUX DU TEIL, ETC.

Envoi franco de PROSPECTUS, sur demande

Dépôts et Succursales. — Le Coteau, Ambierle, Lapacaudière, Charlieu, Feurs, St-Germain-Lespinnasse (Loire), Marcigny (Saône-et-Loire), Moulins (Allier), Riom (Puy-de-Dôme),

TOUS LES SOIRS

THÉÂTRE GUIGNOL

A LA BRASSERIE NATIONALE

ROANNE. — 4, Rue Nationale. — ROANNE.

Spectacles variés. — Parodies des principaux Opéras.

ENTRÉE LIBRE

IMPRIMERIE & PAPETERIE

Ancienne Maison DUMAS Frères

J. DUMAS SUCCESSEUR

ROANNE. — 76, Rue Ste-Elisabeth, 76. — ROANNE.

CARTES de VISITE livrées de suite

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Rue Ste-Elisabeth

J. AUGÉ, à ROANNE

Pension bourgeoise

Service à la Carte à toute heure — Repas de Sociétés et de Noces.

SALLE DE 100 COUVERTS

QUINA NATURE

Le QUINA NATURE, apéritif des gourmets, est aujourd'hui passé dans la consommation publique; on le trouve dans tous les Établissements de 1^{er} ordre: cafés, comptoirs, cercles, restaurants, etc., etc.

C'est un apéritif classé dans la catégorie des produits hygiéniques approuvés par le Comité consultatif de France (arrêt, cour d'appel, Lyon, 8 mars 1888).

ALBERTIN, Entrepoteur à ROANNE

ANVERS: Médaille d'Argent — ZURICH: Diplôme.

Médailles d'Or: NICE ET KREMS 1884

PIÈCES A MUSIQUE

Jouant de 4 à 200 airs, avec ou sans expression; Mandoline, Tambour, Timbres, Castagnettes, Voix célestes, Jeux de Harpe, etc.

BOITES A MUSIQUE

JOUANT DE 2 A 16 AIRS

Nécessaires, Porte-Cigares, Chalets Suisses, Albums, Encriers, Boîtes à gants, Presse-Lettres, Vases à Fleurs, Etais à Cigares, Tabatières, Tables à ouvrage, Bouteilles, Verres à bière, Chaises, etc. — Le tout à Musique.

Toujours la plus haute nouveauté, spécialement propre pour Cadeaux de Noël et de Nouvel An.

J.-H. HELLER, BERNE (Suisse)

On n'obtient de mes pièces qu'en s'adressant directement à la Maison-Fabrique à Berne. — Prix-Courants illustrés franco sur demande.

Advertisement for Poudre Rocher, a laxative, digestive, and depurative powder. It features a central illustration of a man in a long coat and hat, holding a staff. The text describes the powder's benefits for various ailments like constipation, hemorrhoids, and skin diseases. It is signed by Fr. Rocher and mentions a judgment from the Tribunal de la Seine.

Advertisement for Maison Neuve, a real estate agency. It lists several properties for sale or rent, including a large house with a garden and a small house in a quiet street. The agency is run by M. Ducreux Père and is located in Roanne.

Advertisement for Plus de Maux de Dents! (No more tooth pain!). It promotes 'Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices' by RR. PP. Bénédictins. The product is described as a 'miraculous cure' for toothaches and is available at Seguin's pharmacy in Bordeaux.

Advertisement for Mercuriale, a weekly market listing for November 23, 1888. It lists various goods and their prices, including flour, grain, and other foodstuffs. The listing is organized into columns with prices per unit.

Nouveau Journal Financier

Advertisement for Albert Lejeune, a watchmaker and jeweler. He specializes in pocket watches and offers repairs and services. His shop is located at 17, Rue Nationale, Roanne.

Advertisement for Ménagère, a furniture and household goods store. It offers a complete set of furniture, including beds, tables, and chairs, as well as household appliances like stoves and refrigerators. The store is located at 20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, Paris.

Advertisement for Café-Restaurant Rambert. It offers a table d'hôte for travelers, including rooms for sleeping and dining. The restaurant is located at 16, Rue de la Côte, Roanne.

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre. Roanne, le Novembre 1888. Le Maire, Louis Gande.